

Un communiqué... Une Constitution!!!?

«On ne peut pas, sur la base d'un communiqué de presse, expédier en trois semaines des questions qui vont nous engager pour trois générations. Cette précipitation est suspecte», déclare la CSN en réaction à l'entente du Lac Meech. Michel Rioux décortique les principaux éléments de cette entente et les inquiétudes qu'elle soulève.

Page 10



La «rectificación»

Au pays de Fidel Castro, le «gorbatchevisme» s'appelle la «rectificación». Les jeunes, surtout, y interpellent durement le «système» en place et exigent qu'on leur «dise la vérité». Jean-Noël Bilodeau nous rapporte ce qu'il a flairé, en un trop court séjour, dans les rues de La Havane.

Page 6

L'hiver avec les poissons

L'hiver est plus long et plus froid qu'ailleurs, pour les 150 travailleuses de Blue Water Seafoods. Pour que le poisson n'y décongèle pas, dit l'employeur, l'usine n'est pas chauffée. Mais curieusement, l'été, il n'y a pas de ventilation non plus et on y étouffe.

Grippes, bronchites, pneumonies, maladies des «mains blanches», infections urinaires et de très nombreux accidents de travail sont leur lot quotidien.

Un reportage de Lucie Laurin.

Page 3



AUSSI

Des NOUVELLES CSN de: • Shawinigan • Hull • Montréal • Crabtree • Gascons • Trois-Rivières • Sainte-Adèle • Sorel • Jonquière • La Havane • Saint-Hyacinthe • Sherbrooke • Paris

Des chiffres de partout

Rédaction

Michel Crête
Roger Deslauriers
Luc Gosselin
Henri Jalbert
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Coordination

Jean-Pierre Paré (514-598-2159)

Conception graphique

Jean Gladu

Caricaturiste

Garnotte

Photographes

Archives CSN
Louise DeGrosbois

Montage

Mychèle Arbour

Composition

Tricycle compo

Impression

Métropole Litho

Distribution

l'équipe de distribution CSN
(514-598-2233)



NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les 2,024 syndicats de la CSN à travers le Québec. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires: Service de distribution CSN, 514-598-2233.

Femmes

La proportion des femmes dans la main-d'oeuvre totale s'est accrue dans de nombreuses régions du monde. Ainsi, 21 pays industrialisés et 13 pays en voie de développement ont enregistré un accroissement du nombre de femmes «économiquement actives» (selon la terminologie du BIT) au cours de la période 1982-1985.

Par contre, le taux de chômage des femmes s'est maintenu à un niveau sensiblement supérieur à celui des hommes dans la plupart des pays, et l'écart s'est même creusé dans certains pays. Ainsi, 18 pays industrialisés sur 23 et 12 pays en voie de développement sur 16 ont affiché des taux de chômage plus élevés pour les femmes que pour les hommes.

Grèves

Il y a eu moins de grèves, moins de travailleurs impliqués et moins de journées de travail perdues à travers le monde en 1985 qu'en 1984. On a compté quelque 14,000 grèves dans une quarantaine de pays, impliquant plus de 11 millions de travailleurs et travailleuses et occasionnant la perte de 64 millions de journées de travail.

C'est dans le secteur manufacturier que l'on a enregistré le plus de conflits de travail en 1985: 53% du total des grèves, 52% du nombre total de grévistes et 65% du nombre total de journées de travail perdues.

10% de toutes les grèves sont intervenues dans les services à la collectivité, services sociaux et services personnels, mais elles n'ont impliqué que 14% des travailleurs et travailleuses, oc-

casionnant 6% des journées de travail perdues.

Dans le secteur du commerce, des hôtels et restaurants, chaque syndiqué a fait la grève pendant une moyenne de 15 jours, comparativement à 22 jours dans les industries extractives.

Jeunes

Les jeunes comptent pour 22 à 60% des chômeurs dans les pays développés. Cette proportion grimpe entre 27 et 73% dans les pays en voie de développement.

Dans certains pays industrialisés, on constate une diminution sensible de cette proportion entre 1982 et 1985: de 42 à 36% au Canada, de 46 à 42% en Israël, de 62 à 60% en Italie, de 45 à 38% aux Pays-Bas, de 62 à 54% au Portugal et de 54 à 48% en Espagne.

À l'heure actuelle, les jeunes représentent 34% de la main-d'oeuvre dans le tiers monde et 20% dans les pays industrialisés. On prévoit que leur nombre passera de 755 millions à 1,117 millions en l'an 2025 dans le premier cas, alors qu'il baissera de 186 millions à 180 millions dans le deuxième cas.

Heures de travail

En 1985, la semaine de travail dans le secteur manufacturier comptait 53,8 heures en République de Corée, 44,9 heures en Bolivie, 43,4 à Cuba, 43,1 en Tchécoslovaquie, 42,9 en Suisse, 41,8 au Royaume-Uni, 41,5 au Japon, 41,3 en Australie, 41,1 en Irlande, 41 à Chypre, 40,7 en Allemagne fédérale, 40,5 aux États-Unis, 40,2 en Nouvelle-Zélande et 32,3 en Finlande.

Entre 1976 et 1985, la durée moyenne de la semai-

ne de travail, dans le secteur manufacturier toujours, a diminué de 0,7 heure en Allemagne fédérale, de 2,7 heures en Belgique, de 0,7 heure au Danemark, de 1,3 heures en Finlande, de 2,9 heures en France, de 2,6 heures en Grèce, de 1,2 heures en Irlande, de 1,5 heures en Suisse, de 1,2 heures en Bolivie, de 4,3 heures au Brunéi, de 4 heures à Chypre, de 1,4 heures à Singapour et de 1 heure au Sri Lanka. Par ailleurs, elle a augmenté de 0,4 heure aux États-Unis.

Emploi

En moyenne, en 1985, 60% des postes de travail des pays développés se situaient dans le secteur des services, lequel comprend les transports, le commerce et les services à la collectivité (services sociaux et autres). Ce taux était de 65% au Canada, comparativement à 42% au Portugal, à 55% en Amérique latine, à 78% aux Antilles néerlandaises et à 70% à Porto-Rico.

L'emploi dans l'industrie représentait en 1985 environ 30% de la main-d'oeuvre dans les pays industrialisés. En Asie, l'industrie emploie environ un travailleur sur trois et en Amérique latine, un travailleur sur quatre.

Source: Annuaire des statistiques du travail, bureau de l'Information publique du BIT, CH-1211, Genève 22, Suisse.



POUR EN FINIR AVEC L'HIVER

La porte de l'immense congélateur (à -40C) vient de s'ouvrir. Un froid glacial se répand sur les travailleuses de la chaîne de production installée tout près, et les fait frissonner. L'une d'elles redresse son dos endolori et dit à sa voisine, l'air découragé: «J'ai encore envi!» — «Tu ferais mieux de te retenir, répond l'autre; ça fait déjà trois fois que tu demandes aujourd'hui. J'ai été suspendue pour moins que ça...»

C

hez Blue Water Seafoods, à Lachine, propriété de la General Mills, l'hiver est plus long et plus froid qu'ailleurs pour les 150 travailleuses et travailleurs. Car ils y manipulent du poisson et autres aliments congelés, et ils le font dans une

usine non chauffée, afin – s'il faut en croire l'employeur – d'éviter la décongélation. Aux employé-e-s affectés aux chaînes de production, des femmes en majorité, l'entreprise fournit gracieusement un sarrau en coton, un filet à cheveux et des gants de caoutchouc. À l'intérieur de ces gants étanches, les mains devenues moites gèlent au premier contact avec le produit congelé; si bien qu'au terme du quart de travail, les mains des ouvrières se trouvent presque à la même température que le poisson qu'elles manipulent.

Fort curieusement, ce même employeur qui, en hiver, craint plus que tout la décongélation, ne craint

par Lucie Laurin

plus rien lorsque vient l'été. Car alors, tandis que la chaleur se fait étouffante dans cette usine qu'aucune ventilation ne rafraîchit, il arrive régulièrement que le poisson décongèle un peu...

UN DOSSIER NOIR À LA CSST

La compagnie Blue Water Seafoods est bien connue à la CSST, et pour cause: elle se classerait au sixième rang dans le secteur des aliments et boissons pour son taux élevé d'accidents de travail! Les mauvaises chutes, foulures, tendinites, maux de dos, se succèdent à un rythme tel qu'après enquête, la CSST a donné trente jours à l'employeur pour préparer un programme de prévention.

Mais les dirigeants de l'entreprise se soucient aussi peu de la CSST que de la santé de leurs employé-e-s. Ainsi, un avis de correction émis par un inspecteur relativement aux courants d'air dus à la porte du congélateur est demeuré lettre morte, même après deux autres avis. Le même sort attendait un avis concernant l'espace trop restreint entre les lavabos et les chariots élévateurs. L'employeur ayant contesté le tout, le Bureau de révision paritaire de la CSST décidait peu après de maintenir la décision de l'inspecteur.

ON PASSE AUX ACTES!

Pour lutter pied à pied avec un employeur aussi rébarbatif, les instruments gouvernementaux ne suffisaient pas: en mars 1986, en moins de temps qu'il n'en fallait au



patron pour préparer son arsenal juridique, les 150 travailleuses et travailleurs de Blue Water Seafoods décidaient d'abandonner les TUAC pour passer à la CSN, afin principalement de voir mieux défendu leur droit à la santé et à la sécurité. L'employeur réagissait aussitôt en multipliant les avis de suspension aux employé-e-s qui s'absentaient trop souvent pour aller aux toilettes, une tactique d'intimidation à laquelle il avait l'habitude de recourir en temps de négociation.

Avant même que ne soit délivré le certificat d'accréditation, la CSN entreprenait sa première démarche: par le biais du protocole UQAM-CSN-FTQ, elle demandait et obtenait que soit menée une enquête scientifique sur le besoin d'uriner relié à l'exposition au froid chez les travailleuses et travailleurs de Blue Water Seafoods. Le syndicat espérait, par ce moyen, étayer sa revendication sur ce point important. Pendant ce temps, les employé-e-s protestaient contre les manoeuvres patronales en manifestant le midi et après les quarts de travail.

DES RÉVÉLATIONS ACCABLANTES

L'enquête fut menée de façon fort rigoureuse par le groupe de recherche-action en biologie du travail de l'UQAM, sous la direction de Nicole Vézina, ergonome. Un questionnaire détaillé fut envoyé au domicile de chaque employé-e pour être ensuite retourné directement à l'UQAM: 70% des travailleuses et travailleurs y répondirent.

La compilation des résultats est accablante pour l'employeur (voir encadré). L'enquête révèle, entre autres, que les employé-e-s affectés à des postes à cadence contrôlée, souffrant du froid en hiver, ont souvent besoin d'aller aux toilettes mais ne peuvent y aller selon leur gré; en conséquence, 60% de ces personnes ont eu au moins une infection urinaire au cours de la dernière année!

S'appuyant sur ces résultats, le syndicat déposa au ministère du Travail onze plaintes pour harcèlement pour activités syndicales, qui furent entendues en février dernier. En attendant la décision, l'employeur a suspendu son harcèlement.

CE N'EST QU'UN DÉBUT

La «maladie de la vessie» n'est cependant, pour les employé-e-s de Blue Water Seafoods, que la pointe de l'iceberg. «*Je me rends*



Nicole Lanteigne, présidente du syndicat des travailleuses et travailleurs de Blue Water Seafoods (CSN): «Au mois de mai, c'est encore l'hiver chez nous!»

compte, dit Nicole Lanteigne, présidente du syndicat, *qu'avec les années de travail dans cette boîte, j'ai pris une mauvaise posture. Je ne me redresse plus maintenant; je me tiens toujours courbée vers l'avant: c'est ma position lorsque je travaille sur la chaîne de production.*»

Avec le froid et l'humidité qui enveloppent les travailleuses et travailleurs durant tout l'hiver, les gripes, bronchites et pneumonies sont monnaie courante. Plusieurs employé-e-s sont affectés par la maladie de Raynaud, ou maladie des «mains blanches», qui réduit grandement les capacités manuelles, et que les médecins hésitent toujours à classer comme maladie professionnelle. Certaines femmes voient avec horreur arriver la période des menstruations, que le froid rend extrêmement douloureuses.

L'exposition prolongée au froid, les mauvaises postures et les cadences qui vont s'accroissant avec les coupures de personnel, ont pour conséquence que les travailleuses et travailleurs sont atteints de multiples façons dans leur santé et leur bien-être. «*Autrefois*, se souvient Nicole Lanteigne, *il y avait beaucoup de roulement de personnel, ici; les gens ne pouvaient pas s'adapter à des conditions aussi dures, et ils allaient travailler ailleurs. Mais aujourd'hui, avec le chômage, ils n'ont plus le choix.*»... Ou plutôt, ils avaient ce choix: continuer à risquer à chaque jour leur santé et leur sécurité, ou lutter pour civiliser leur milieu de travail. Entre les deux, ils n'ont guère hésité...

Quelques chiffres

L'enquête de Nicole Vézina a permis de dévoiler une situation troublante:

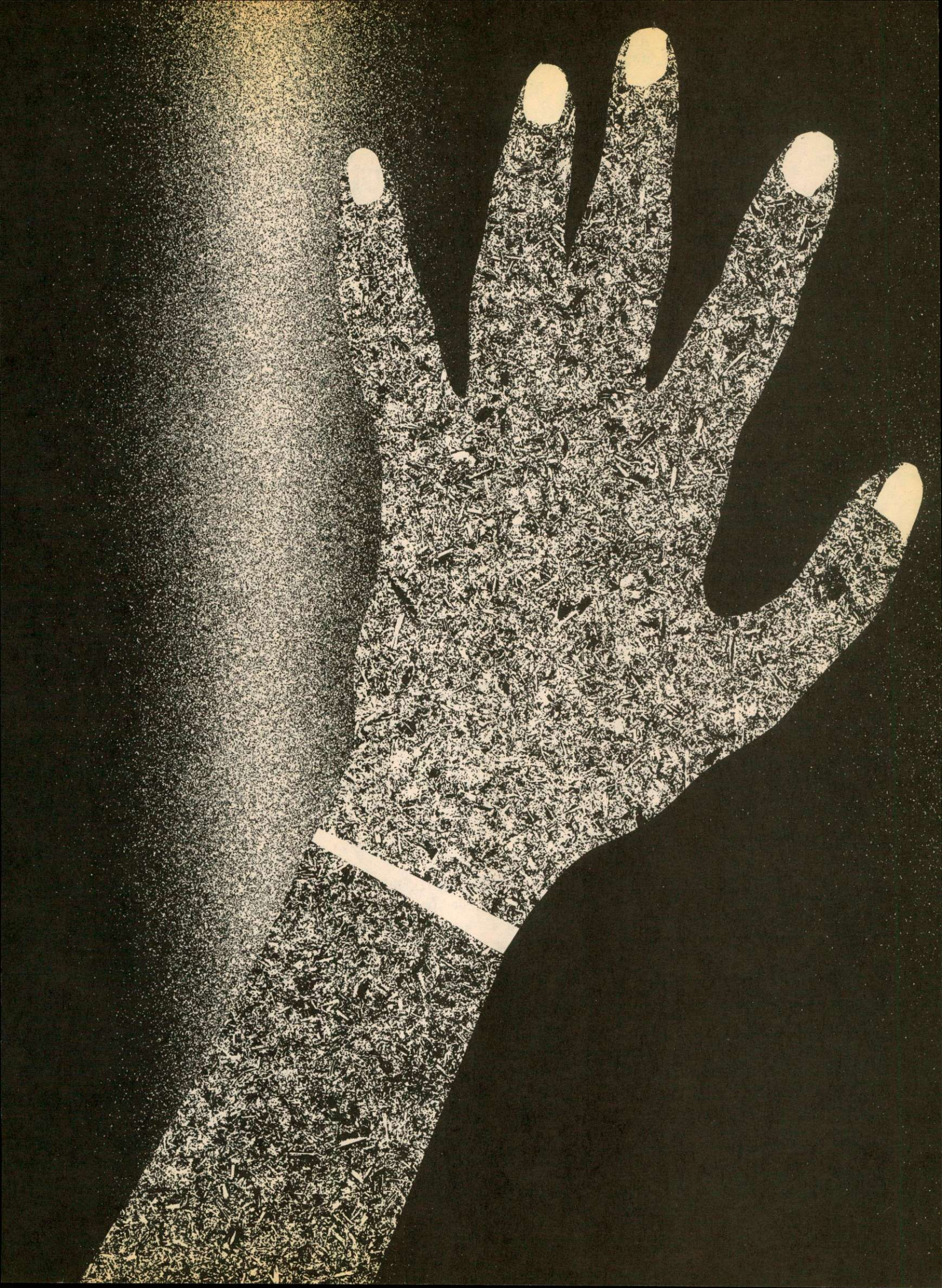
- 80% des répondant-e-s ont eu mal aux jambes...
- 80% se sont sentis particulièrement fatigués...
- 77% se sont sentis nerveux et tendus...
- 77% ont eu mal au bas du dos...
- 72% ont eu mal au haut du dos...
- 69% ont eu mal aux épaules...
- 66% ont eu mal à la tête...
- 61.1% ont eu des sensations de brûlures aux yeux...
- 54.9% ont eu des engourdissements des mains...

...durant leurs cinq dernières journées de travail

- 23% ont souffert d'hémorroïdes au cours de la dernière année
- 55% ont des varices
- 56.3% ont subi des interventions chirurgicales depuis leur entrée à Blue Water Seafoods.



Ginette Plouffe, étudiante en maîtrise en biologie du travail à l'UQAM et Nicole Vézina, ergonome à l'UQAM, qui a réalisé l'enquête sur les travailleuses et travailleurs de Blue Water Seafoods.



«Je ne veux pas perdre ce que j'ai...!»

par Jean-Noël Bilodeau

À l'invitation de la Centrale des travailleurs cubains, le vice-président Roger Valois a représenté la CSN à la traditionnelle manifestation du Premier mai à La Havane. Une manifestation, pour faire changement, sans pancartes, à la demande de Fidel Castro lui-même qui voulait «voir les visages des manifestants; je veux voir si le peuple est heureux», a-t-il dit. Jean-Noël Bilodeau est allé flâner dans les rues de la capitale cubaine et en a rapporté ce reportage.

Un poème de Nicolas Guillen. Un air de Pablo Milanés. Un rythme doux, puisant aux riches sonorités afro-cubaines. Sur la Plaza de la Catedral, au travers des quelques étals d'artisans sculptant sur place leurs oeuvres d'osier et de terre cuite ou peignant des scènes historiques, la musique s'attache à nos pas.

Nous tendons l'oreille. Mercedes, l'interprète qui nous accompagne dans les rues étroites du Vieux Havane, s'arrête. «*Vous aimez cette chanson?*», dit-elle. *Vous savez, c'est actuellement la chanson la plus populaire de Cuba. Elle rappelle aux jeunes ce qu'ils ont que leurs parents n'avaient pas avant la révolution. Le chanteur dit: J'ai la liberté...je ne veux pas la perdre!*»

Sa jeunesse non plus, Cuba ne veut pas la perdre. Or la jeunesse pose des questions et se montre réticente aux efforts de la «rectificacion», la version cubaine des réformes entreprises au sein des pays du bloc socialiste pour passer au travers des problèmes économiques.

«Dites-nous la vérité!»

À un congrès récent des jeunes cubains, le ton a monté. «*Nous voulons bien participer, ont-ils dit, mais parlez-nous des vrais problèmes: ce sera déjà les résoudre. Les camoufler, c'est les empirer!*»

«*Si le lait coûte 80 sous le litre à produire et que vous nous le vendez 60 sous, dites-le. Nous paierons la différence. Ne nous mentez pas. Ne nous le cachez pas. Si nous avons des problèmes économiques, c'est ensemble que nous pourrions les résoudre.*»

«*Vous voulez la relève. Alors dites-nous la vérité!*» Les jeunes ont pointé du doigt des dirigeants, des fonctionnaires privilégiés, ont scruté le système d'éducation, exigé des emplois valorisants. Ils ont dénoncé le travail au rendement, le déséquilibre des salaires. «*Ce n'est pas vrai, ont-ils dit, que ça va aider la production!*»

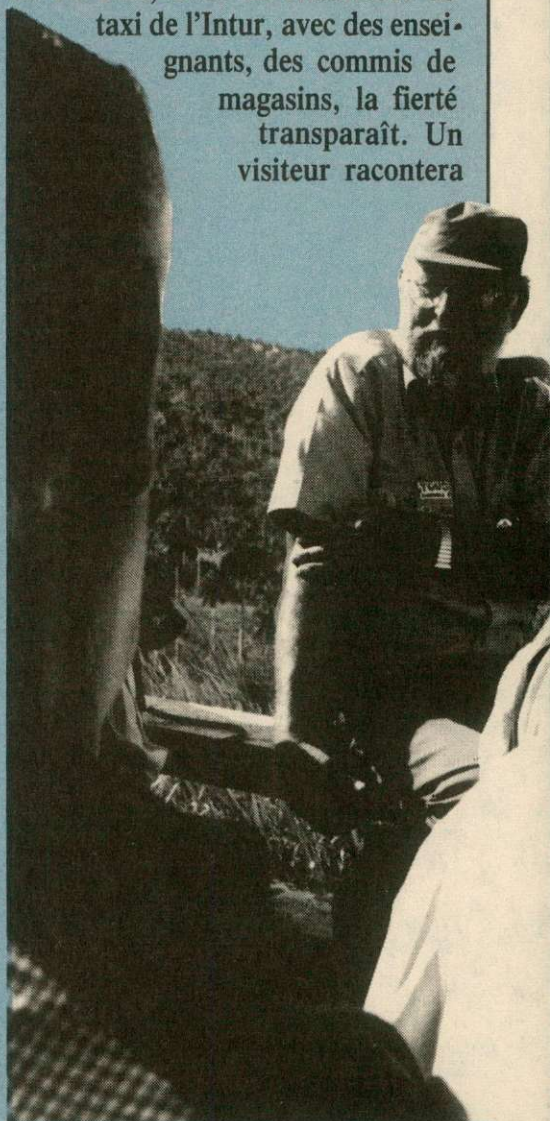
Un mot-clé: participation

Pour Mercedes Guerra à Londres, qui a 22 ans, la solution aux problèmes de la jeunesse cubaine se résume en un mot: la participation. Sur les panneaux-réclame, qui pavoi- sent les autoroutes cubaines, les messages de Fidel Castro à cette jeunesse cubaine sont clairs: «*Les années 2,000 reposent sur vous.*»

La file d'attente au comptoir de crème glacée de la confiserie Coppelia, au centre de La Havane, est longue et l'impatience se lit sur les visages des clients. Des jeunes y discutent. L'un d'eux avouera qu'il en a assez et que, de toutes manières, avec les études techniques qu'il a

réussies, il se trouverait facilement du travail à New-York... Mais les autres lui répondront plutôt sèchement qu'ils préfèrent rester pour aider le pays à passer à travers ses difficultés!

Le peuple cubain ne veut pas perdre ce qu'il a. Dans les conversations avec les paysans coopérateurs de La Lisa, avec les chauffeurs de taxi de l'Intur, avec des enseignants, des commis de magasins, la fierté transparaît. Un visiteur racontera



La principale richesse de Cuba, c'est son agriculture. Ramon Castro, frère de Fidel, dirige une ferme expérimentale, où produisent quelque 70,000 têtes de bétail, dont 40,000 vaches Holstein achetées au Québec, il y a quelques années.

que les Cubains sont comme ça, qu'ils aiment parler de «leur Révolution», qu'ils sont fiers de leurs réalisations, qu'ils vouent en ce sens un véritable culte à Fidel Castro, qui incarne leur destinée nationale.

La «rectificación»

Mercedes Guerra à Londres fait partie de cette jeunesse engagée dans ce processus critique de la «rectificación», dont Fidel Castro a lancé le mot d'ordre sans équivoque destiné à sortir Cuba de ses difficultés économiques et à corriger les travers de sa bureaucratie.

Finis le gaspillage. Réduisons les dépenses. Du jour au lendemain, les fonctionnaires ont dû cesser d'utiliser les autos de l'État à des fins personnelles. Dans le système gratuit d'enseignement, les professeurs doivent désormais dispenser la qualité au lieu de viser les promotions de carrières. Dans les syndicats, c'est l'incitation au travail bien fait. «*Si un jour notre travail nous paraît bon, dit Fidel dans ses messages au peuple cubain, nous devons faire en sorte que demain il soit meilleur; si demain il est meilleur, nous devons faire en sorte qu'il devienne parfait!*»

Dans le domaine de la santé, c'est le grand bond dans la haute technologie pour faire face aux deux problèmes majeurs de la population plus âgée: le cancer et les maladies cardiaques. Toutefois, à côté des hôpitaux modernes qui se construisent, l'État cubain mène une vaste campagne anti-tabac. Même Fidel ne fume plus. Juantarena, le grand vainqueur des Olympiques de Montréal, aujourd'hui membre du bureau politique et ministre du gouvernement, donne l'exemple. Tous les matins, il vient jogger dans les rues de La Havane et invite les cubains à le rejoindre.

Dans chaque quartier, des micro-brigades de travailleurs volontaires de la construction érigent des maisons-cliniques pour les médecins de famille, dont la tâche prioritaire est la prévention. Ça aussi fait partie de la «rectificación».

Avant que la manifestation du Premier Mai s'organise dans les



Vilma Espin, présidente de la Fédération des Femmes de Cuba, revendique plus de pouvoir politique pour les femmes cubaines.

syndicats cubains, Fidel avait demandé au président de la Centrale des travailleurs cubains, Roberto Veiga, que les travailleuses et travailleurs du défilé portent moins de pancartes. «*Je veux voir leurs visages, lui a-t-il dit; je veux voir si le peuple est heureux!. Cette demande ne pouvait tomber mieux pour le président syndical aux prises avec les contraintes budgétaires.*» Au lieu d'un million de travailleuses et travailleurs appelés à manifester, il demanda qu'il en vienne la moitié moins...et pas de pancartes! Même ce jour-là, la «rectificación» faisait son oeuvre...

Un bataillon d'hommes commandé par une femme

Vilma Espin, la première compagne de Che Guevara, est aux côtés de Fidel Castro sur la tribune d'honneur. Elle a fondé et préside la Fédération des femmes cubaines.

À 14 ans, toutes les femmes de Cuba doivent se joindre à cette organisation, en même temps qu'elles se joignent aux CDR, les comités de défense de la révolution.

À la suite de la manifestation syndicale, deux bataillons des milices cubaines défilèrent à leur tour. Le premier sera composé uniquement de femmes; le second sera composé uniquement d'hommes, mais leur commandant sera une femme!

Car à Cuba, la «rectificación» passe également par les revendica-

tions féministes. La veille, Vilma Espin inaugurerait une cuisine industrielle destinée à préparer et fournir les repas pour plus de 100,000 enfants des garderies de La Havane. Son discours portera sur la place primordiale des femmes dans la société cubaine.

«*Ici, dira l'interprète, on a beaucoup lutté contre le machisme. On a essayé d'éliminer le préjugé voulant que la femme reste à la maison et l'homme au travail. Les femmes constituent aujourd'hui plus de 40 pour cent de la main-d'oeuvre cubaine et leur rôle social grandit.*»

«*Dans l'esprit des gens, on ne reconnaissait pas à la femme les mêmes capacités qu'à l'homme. Pourtant, aujourd'hui, il y a des femmes qui travaillent dans la construction. Il y a des femmes qui combattent dans l'armée.*» Mercedes reconnaît toutefois qu'il fut plus difficile aux femmes de se faire accepter dans les directions syndicales.

«Jusqu'à un certain point...»

À la télévision cubaine, des journalistes ont interviewé des travailleurs. À l'un d'eux, ils demandent: «*Est-ce que tu aides ta femme à la maison? Qu'est-ce que tu penses du machisme? Est-ce que ta femme peut travailler ici à ta place?*» Il répondra: «*Je ne suis pas machiste, mais jusqu'à un certain point!... Elle ne peut pas me remplacer ici, il faut qu'elle s'occupe des enfants, préparer les repas, etc.*»

Ce «jusqu'à un certain point» demeure l'objet des revendications des femmes cubaines, dont la génération précédente était soumise au machisme. Le Code cubain de la Famille prévoit que l'homme doit s'engager à partager les tâches domestiques avec la femme.

«*Ma grand-mère me dit toujours, raconte Mercedes, qu'il faut que j'étudie pour être indépendante et ne pas dépendre d'un homme. Il faut que je puisse dire à l'homme: «J'ai un travail ici, j'ai un salaire, j'ai des amis, c'est mon quartier, si tu ne veux pas partager, alors va-t-en!...»*»

1^{er} MAI 87

Comme à tous les ans, le Premier Mai a été l'occasion pour les travailleurs et travailleuses à travers le monde d'exprimer leurs principales préoccupations et revendications de l'heure. Comme à tous les ans également, cette expression a pris différentes formes, tant dans un même pays qu'ailleurs dans le monde.

Ainsi, **à Sorel**, le Conseil central a réuni environ 125 militants et militantes pour souligner le cinquantième anniversaire des grandes grèves de 1937. À cette époque, la population de la région voulait se débarrasser de la « Clique » des Simard qui cherchait à bloquer la syndicalisation des travailleurs dans plusieurs industries. Sur la photo, on aperçoit le président du Conseil central, François Juneau, qui répond aux questions du journaliste Clément Trudel, du Devoir.

À Sherbrooke, c'est à un « méchoui » qu'étaient conviés les membres de la région pour échanger sur leurs expériences syndicales et manifester leur appui aux employé-e-s en conflit des Provisions East Angus. La vice-présidente de la CSN, que l'on voit en compagnie du président du Conseil central Janvier Cliche, en a profité pour prendre des nouvelles de tout un chacun.

À Montréal, environ 2,000 personnes ont défilé dans les rues de la métropole en réclamant du gouvernement qu'il « arrête le marchandage » des acquis sociaux dont bénéficie la population au profit de la grande entreprise privée. La Chilienne Carmen Quintana s'est par la suite adressée à ceux et celles qui se sont rendus fêter au Paladium, où le président Pierre Paquette a, comme à l'habitude, bien fait les choses...

À Saint-Hyacinthe, les travailleurs et travailleuses se sont rassemblés pour un dîner en plein air avant de se retrouver dans une « soirée casino ».

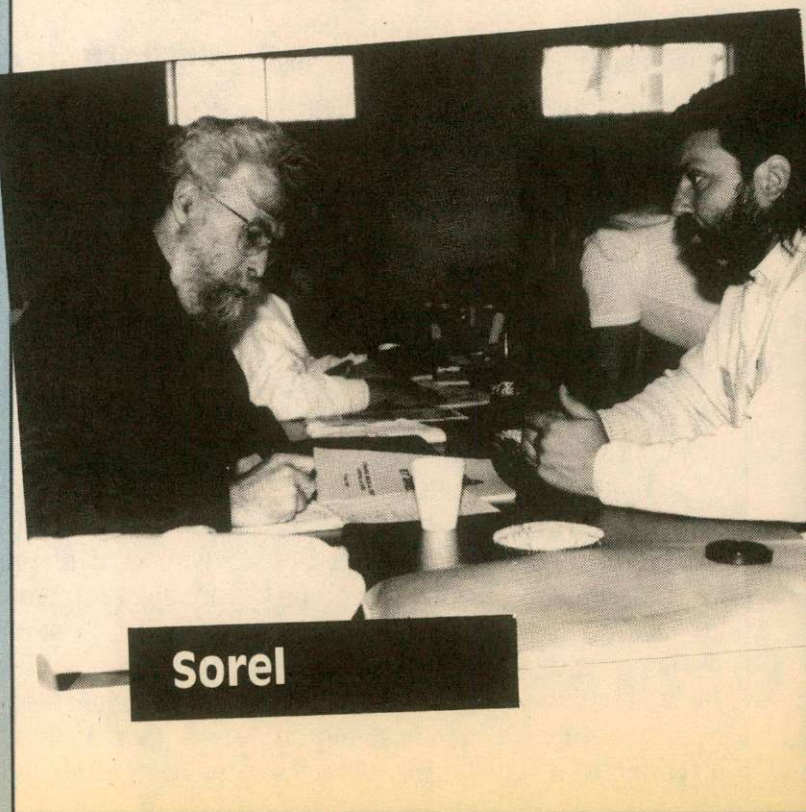
À Trois-Rivières, les militants et militantes sont allés manifester leur appui aux 18 employé-e-s de la ferme avicole Baie Jolie, en grève depuis le 30 mars.

Le camarade Jean-Noël Bilodeau, lui, se trouvait **à La Havane** où Fidel Castro a livré son traditionnel message à la foule de 500,000 personnes, sous le regard d'un autre grand artisan de la Révolution, feu Che Guevara.

Jean-Pierre Paré, pendant ce temps, se trouvait **à Paris** où la CGT seule a rassemblé 75,000 personnes qui ont défilé joyeusement entre la Gare de l'Est et la Place Saint-Augustin.



Montréal



Sorel



Paris



St-Hyacinthe



Sherbrooke



La Havane



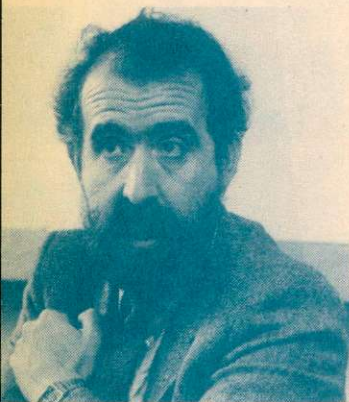
Trois-Rivières

L'avenir de trois générations... à partir d'un communiqué de presse!

par Michel Rioux

«On ne peut pas, sur la base d'un communiqué de presse, expédier en trois semaines des questions qui vont nous engager pour trois générations. Cette précipitation est suspecte».

— **Gérald Larose, président de la CSN**



Gérald Larose

La CSN a condamné dès le début la hâte et la précipitation qui ont suivi l'entente entre les onze premiers ministres, au Lac Meech. Ce forçage devient suspect.

«Où est le feu? Où est l'urgence», demandait

le président de la centrale Gérald Larose alors qu'il réclamait la convocation, à l'automne, d'une Assemblée constituante où tous les grands organismes nationaux et régionaux pourraient débattre en profondeur le projet d'accord en même temps que les conditions permettant au Québec d'adhérer à la constitution canadienne.

«Les conditions établies par les grandes centrales et par le Mouvement Québec Français ne sont absolument pas remplies dans le projet du Lac Meech», a souligné le président de la CSN. Les cinq conditions mises de l'avant par le gouvernement Bourassa sont en effet bien en-deça de ce qui est soutenu au Québec depuis de nombreuses années.

La CSN estime que la démocratie serait mieux servie si, comme elle le réclame, le débat le plus large possible était engagé autour de l'accord du Lac Meech.

Ridicule?

Le ridicule de discuter d'une chose aussi importante que l'adhésion d'un peuple à une constitution à partir d'un communiqué de presse devrait

sauter aux yeux. La démarche actuelle du gouvernement, hâtive, précipitée, doit être condamnée vigoureusement.

«Pour un gouvernement qui se fait fort de propager à l'extérieur une image de sérieux, il devrait craindre les jugements qui pourront être portés, dans d'autres démocraties libérales qui se sont donné une constitution, en constatant que c'est à la vapeur, sans textes juridiques, quasiment à la cachette, à partir d'un communiqué de presse qu'un débat visant l'adhésion historique du Québec à l'ensemble canadien est mené», souligne la CSN.

Un appui populaire est essentiel

C'est quand l'ensemble du peuple québécois a appuyé son gouvernement et ses revendications que le Québec a marqué des points dans la lutte constitutionnelle qui dure depuis au-delà d'un siècle.

C'est aussi quand les débats préalables avaient été menés largement, à tous les niveaux, que le gouvernement québécois, porteur des aspirations populaires, a pu aller conquérir des pouvoirs renforçant sa capacité d'intervention.

La CSN constate que ce n'est pas le cas actuellement. Le débat autour du communiqué du Lac Meech se mène dans des conditions qui rendent difficile l'identification claire des intérêts supérieurs du Québec. Pour nous, cela n'est pas sain et nous persistons à affirmer que le Québec, sur une question aussi engageante, ne peut se satisfaire d'un simulacre de débat, ne peut faire l'économie d'une réflexion collective que les impératifs de temps ne permettent pas actuellement.

Jamais le Québec ne s'est retrouvé aussi affaibli qu'au lendemain des discussions menées par le précédent gouvernement qui sans mandat ni appui populaire, à la suite de nuits et d'accords rocambolesques, avait vu le Canada anglais se liguer pour l'adoption d'une Constitution rejetée par l'ensemble du Québec. Le gouvernement Bourassa devrait trouver dans cet épisode, qui n'est pas particulièrement glorieux, matière à réflexion pour les jours présents. Rien de durable ni de valable ne pourra ressortir d'un exercice vicié dans sa forme même.

Un Québec bilingue

Le communiqué de presse du Lac Meech consacre que le Québec est une société bilingue et que l'Assemblée nationale doit «prendre l'engagement

Double langage

Quand le premier ministre Mulroney se tourne vers les montagnes Rocheuses, il affirme: **Québec n'a gagné aucun pouvoir qu'il n'avait déjà.**

Quand le premier ministre Bourassa revient du Lac Meech, il affirme: **Le Québec a obtenu plus que ce qu'il avait demandé.**

Il y a là un problème... Le commun des mortels rencontre des difficultés à suivre pareilles trajectoires.

Le pouvoir de dépenser

Alors que les gouvernements avaient constamment réclamé la **pleine** compensation pour les programmes dont ils se retirèrent pour mettre en place ceux qui collaient davantage à nos intérêts, le communiqué consacre que le Québec recevrait dorénavant une **juste** compensation.

Et qui déterminera ce qui est juste? Le fédéral. Le gouvernement Bourassa abandonne un outil indispensable pour la société québécoise de construire elle-même, selon ses besoins, ses politiques et ses programmes. Comme ce fut le cas avec, notamment, l'assurance-santé.

En une seule phrase consacrée au pouvoir de dépenser, cela est abandonné. C'est la banalisation du Québec, réduit à la dimension et possédant à peu près les mêmes pouvoirs qu'une municipalité.

de protéger cette caractéristique fondamentale de la fédération canadienne».

Quant au fameux «caractère distinct» dont on affuble la société québécoise, l'Assemblée nationale et le gouvernement du Québec «ont le rôle de le protéger et de le promouvoir».

Ces deux clauses n'ont absolument pas la même portée. Comme le soulignait l'ancien président du Conseil de la langue française, M. Michel Plourde, «**il ne faut pas être grand sorcier pour comprendre que l'obligation l'emportera sur le rôle. Si le texte de l'entente de principe du Lac Meech avait vraiment voulu reconnaître le caractère distinct de la société québécoise, il aurait pris soin alors de dire les choses clairement et d'éviter toute ambiguïté.**»

Au mieux, selon la CSN, le communiqué de presse équivaut, pour le Québec, en matière linguistique, au droit de se rabattre pendant des années sur des actions devant les tribunaux pour faire reconnaître des droits qu'il estime posséder en vertu du caractère distinct qu'on consent à lui accorder. Il faudra que les textes à venir soient aménagés de façon telle que les droits découlant de la reconnaissance du Québec comme société distincte, de même que les conséquences de l'exercice de ces droits, ne soient pas d'autre part mis en péril par d'autres droits eux aussi protégés par la constitution.

Toute la philosophie qui avait présidé à la construction de la loi 101 est balayée par cette entente.

La langue, le pouvoir de dépenser, le partage des compétences ne sont pas protégés par la notion floue de «société distincte», qui vient consacrer le caractère bilingue du Québec.



Un futur engageant pour la FAS

par Thérèse Jean

Forte de 96,000 membres, dont 75% sont des femmes, oeuvrant dans un secteur aussi névralgique que celui de la santé et des services sociaux, et confrontée aux nouvelles réalités du travail précaire qui touche 47,17% de ses membres, la Fédération des affaires sociales n'a d'autre choix que d'être de son temps et de «Prendre l'ère». En entrevue avec Yves Lessard, qui quitte la présidence de l'organisme cette semaine, un retour sur les cinq dernières années de la FAS et un coup d'oeil sur ses perspectives d'avenir.

«Prendre l'ère», c'est le thème choisi par la FAS pour son 31^{ème} congrès qui s'ouvre à Québec ce 19 mai. Plus qu'une simple question d'apparat, ce thème indique la détermination que met la Fédération à prendre un second souffle, celui de la fin du 20^{ème} siècle, pour passer, avec toute la maturité dont elle est capable, vers une autre ère.

En finir avec la morosité

L'ouverture est là, il n'y a pas de doute. Mais on a dû travailler fort pour relever une fédération qui, en 1983, sortait d'une négociation extrêmement difficile. Pour la première fois de son histoire, les membres de la FAS se faisaient imposer leurs conditions de travail.

Yves Lessard se rappelle l'état de crise interne de la CSN à la suite des négociations de 1982 du secteur public.

«La FAS n'en était pas exempte, ajoute-t-il. Il y avait un climat de survolte, nous tournions sur nous-mêmes, nous faisions du sur place.

« Les membres vivaient un état de fatalité, d'impuissance, dû principalement au climat installé de longue date par le gouvernement de l'époque. Tout le dénigrement effectué à l'endroit des travailleuses et des travailleurs du secteur public, l'imposition de décrets, de lois spéciales, ont affecté au plus haut point nos membres dans ce qu'ils avaient de plus légitime à défendre.

«En peu de temps, la morosité a enveloppé les militantes et les militants. Notre capacité de réagir sur nos conditions de travail, les coupures de services à la population, la qualité même de nos conditions de travail étaient en chute libre. C'était à cela que la Fédération des affaires sociales devait s'attaquer; et chercher, avec la CSN, à en finir une fois pour toute avec la morosité».

Se refaire une peau

«Devant cet état de faits, on a retroussé nos manches, raconte Yves Lessard. Il était nécessaire que la Fédération se refasse une santé ou, à tout le moins, refasse le point sur son engagement et ses perspectives socia-

les. Deux congrès ont été marquants dans le passage d'hier à aujourd'hui. Le congrès d'orientation de la FAS en 1983 et le congrès d'orientation de la CSN en 1985. C'est à ce moment que de grandes décisions ont été prises, qu'on a pu se remettre sur pied et faire focus sur des dossiers touchant l'ensemble de la société, notamment au chapitre de l'emploi. Et puis, on s'est embarqué de plain-pied dans l'élaboration d'une politique de la santé et dans une réflexion sur la réorganisation du réseau des affaires sociales. Un travail de longue haleine, réalisé de concert avec la CSN. Aujourd'hui, on palpe les résultats: entre autres, dix-sept mémoires présentés à la Commission Rochon et un congrès appelé à se prononcer sur cette question et à mettre en place une première étape de la politique de la santé».

À nouveau la confiance

À travers toute cette reformulation, des énergies à cristalliser pour une négociation qui allait s'étaler sur 18 mois et qui, si elle ne se plaçait pas dans le même contexte que celui de 1982, avait néanmoins des aspects tout aussi particuliers dont il fallait tenir compte. En 1985, '86 et '87, par exemple, le gouvernement ne joue pas la carte de salissage envers les employé-e-s de l'État. Cependant, il y a un nouveau régime de négociation,

héritage du gouvernement précédent. Et en trame de fond plane toujours la notion de capacité de payer de l'État, le courant de désengagement de celui-ci dans la gestion et l'orientation des services publics, une plus grande détérioration des services et des conditions de travail, et l'absence de volonté politique de répondre adéquatement aux nouveaux besoins qui surgissent.

Une réplique sans pareille

Pour Yves Lessard, l'élément capital de la négociation qui vient de se terminer, c'est la présence de la FAS auprès de ses membres. «*À tous les moments, les membres ont suivi la fédération non seulement dans ses faits et gestes, mais aussi dans le pourquoi de ces faits et gestes. Les enjeux de la négociation ont été saisis et compris. C'est ce qui nous a permis de contourner la Loi 37 sur l'essentiel de ses objectifs. C'est également ce qui a permis à la FAS de déployer une réplique sans pareille à la Loi 160 lors du premier débrayage rotatif le 11 novembre 1986, et, par la suite, de voter majoritairement en faveur de la grève malgré les mesures répressives de cette Loi.*

«*Ce qui, évalue Yves Lessard, a été l'un des éléments déterminants pour amener le gouvernement à négocier véritablement une convention collective avec les travailleuses et les travailleurs de la santé et des services sociaux. Graduellement, les membres ont repris confiance en leurs moyens. Là dessus, dit-il, la FAS a pris ses responsabilités tant à l'interne, en se rapprochant de ses membres, qu'à l'externe, face à la population.*

À nouveau un chantier

Il y a d'importantes choses qui restent à accomplir. L'avenir est chargé, et surtout engageant, pour l'ensemble des membres de la Fédération des affaires sociales. «*Comment reprendrons-nous la prochaine négociation? Comment nous placerons-nous*



Yves Lessard

dans un secteur où tout semble remis en cause? Comment permettrons-nous aux militantes et militants de s'engager et de s'affirmer à l'intérieur de tous ces processus?»

C'est à cela que le 31^{ème} congrès de la FAS s'appliquera à donner des orientations. Pour Yves Lessard, c'est clair: «*deux priorités doivent guider la FAS pour les années à venir: la politique de la santé et la négociation. Et, à travers tout cela, il faut avoir le souci constant de s'en remettre aux membres pour identifier clairement la démarche syndicale à suivre.*

À pas feutrés, les femmes

Aux yeux d'Yves Lessard, la FAS doit s'adapter aux nouvelles

réalités, dont une qui crève les yeux: graduellement la FAS sera orientée et dirigée par les femmes. Ce qui correspond tout à fait à la place et à l'essor que les femmes ont pris dans le secteur public, particulièrement dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Un peu d'histoire, raconte Yves Lessard, nous révèle qu'il aura fallu près de vingt ans (1965-1982) à la Fédération avant d'avoir, avec l'arrivée de Denise Gagnon, une femme à l'exécutif. Aujourd'hui, deux femmes sont à l'exécutif. Le bureau fédéral est maintenant composé aux trois quarts de femmes. Les conseils fédéraux sont à majorité composés de délégations de femmes. Actuellement, sur neuf candidatures connues pour les élections à l'exécutif, sept sont des femmes. Au niveau des structures locales, les officiers de syndicats deviennent de plus en plus des officières de syndicats.

Prendre l'ère

Cette présence des femmes à un moment où la FAS s'apprête à mettre en application une première phase de la politique de la santé, ainsi qu'à revoir ses propres structures internes, est capitale.

Il y a aussi de grands dossiers que la FAS propose de privilégier: le rejet des malades en dehors des institutions de santé mentale (la «*désinstitutionnalisation*»), les problèmes de santé particuliers au troisième âge, le développement et l'orientation des CLSC.

Pour ce faire, la FAS, croit Yves Lessard, doit se donner plus de moyens, de lieux et de canaux d'interventions. C'est dans ce but qu'une réforme des structures est amenée au congrès de cette année. La FAS est une grosse fédération, mais plutôt que de sombrer dans l'inertie de la force du nombre, elle cherche à mettre à contribution l'expertise, le potentiel syndical et l'originalité de chacun de ces groupes et secteurs.

Un «capharnaüm syndical» d'une richesse énorme



Présidente de la Fédération du commerce (FC-CSN) depuis mai 1983, Louise Parent, qui n'a pas sollicité de renouvellement de mandat au tout récent congrès de son organisme, parle d'abondance et avec enthousiasme des défis qui confrontent celui-ci à l'avenir.

Le premier de ces défis étant lié à la composition même de la fédération, sûrement la plus diversifiée de toutes les fédérations de la CSN. En effet, on y retrouve des syndicats provenant de secteurs ou de services aussi disparates que des magasins à rayons, des pêcheries, des librairies, des zoos, des chocolateries, des compagnies d'assurance, des magasins d'alimentation, des stationnements, des manufactures de vêtements ou de chaussures, des institutions financières, des abattoirs de porcs ou de poulets, des hôtels et restaurants, des quincailleries, des biscuiteries, et j'en passe!

Un tel «capharnaüm syndical» est de nature à en décourager plusieurs, ou tout au moins à les laisser perplexes. Ce n'est pas le cas de Louise Parent, ex-présidente du syndicat de Paquet-Syndicat de Québec («ce qu'on appelle un «beau syndicat», dit-elle), un magasin à rayon fermé définitivement en septembre 1981 suite à un long conflit.

Un laboratoire du capitalisme

«Cette complexité et cette diversité constituent un potentiel de richesse syndicale énorme, analyse-t-elle. C'est ainsi que, et ceci dit sans aucune prétention, nous nous trouvons constamment en quelque sorte à l'avant-garde des négociations des conventions collectives. Parce que ce sont nos membres qui, dans la plupart des cas, sont les «cobayes» des nouvelles formes d'organisation du travail expérimentées par le capitalisme. Ce qui nous oblige à envisager de nouvelles pratiques des relations de travail et du syndicalisme, d'autant plus que notre membership est largement composé de jeunes, de femmes et d'employés à temps partiel. Cela nous infuse, en tant qu'organisme, un dynamisme merveilleux et nous oblige, comme on dit, à «rester jeunes», c'est-à-dire ouverts aux nouvelles problématiques du marché du travail et aux réponses syndicales qu'elles appellent. Même les plus anciens de nos syndicats, comme dans le secteur agro-alimentaire, sont obligés de s'ouvrir à ces nouvelles réalités».

«L'avenir de notre fédération passe donc, à mon avis, par le développement de politiques de négociations et de revendications communes à tous nos secteurs. C'est déjà commencé dans les secteurs de l'hôtellerie, des caisses populaires et des viandes rouges, mais il faut que cela s'étende à toutes les composantes de la fédération. Plus les membres de nos différents secteurs partageront leurs expériences spécifiques, plus se développera une «vie syndicale commune» dont tous tireront profit. Mais pour y arriver, il est nécessaire de mettre en place les mécanismes de fonctionnement qui permettent cette

mise en commun des expériences et des préoccupations et d'être réceptifs au changement».

Les problèmes financiers

Cette notion de «partage», Louise Parent en étend la nécessité à l'ensemble des organismes de la CSN. Et sa vision des choses n'est pas limitée à la seule situation de sa fédération: *«Nous nous débattons constamment avec des problèmes d'ordre financier, à cause de la nature même et de la composition de la fédération, et cela gruge considérablement de nos énergies»,* explique-t-elle. *Pourtant, nous ne sommes pas les seuls à être confrontés à ce problème et il y a de fortes chances qu'il s'amplifie avec le temps et les nouvelles réalités du monde du travail.*

«Il faut que les autres organismes regardent ce problème en face avec nous. Il est important de ne pas attendre que la catastrophe se produise avant de réagir. Je déplore que les liens avec les autres organismes ne soient pas plus organisés et articulés qu'à l'heure actuelle parce que la solution à nos problèmes communs passe par là. Il est faux de penser que tout passe par «l'argent de la CSN», ou par des cataplasmes temporaires comme une réforme de la péréquation des cotisations. Le plus important, c'est la volonté de tous les organismes de faire cette démarche ensemble. Je ne dis pas qu'il faut enlever de leur «substance» aux fédérations à l'intérieur du mouvement; je dis que nous devons revoir nos modes de fonctionnement afin que chacune fasse partager davantage ses expériences et ses préoccupations, de façon à mieux répondre aux attentes de nos membres. Il est essentiel, par exemple, que les fédérations du secteur public et celles du secteur privé se parlent davantage parce que dans les faits, à la base, les réalités vécues sont beaucoup plus semblables qu'on ne le pense en général. Négliger ces échanges, c'est une perte inestimable pour tout le monde».

Jean-Pierre Paré

DANGER

LIBRE-ÉCHANGE

Bulletin de la Coalition québécoise d'opposition au libre-échange



No 7 • Mai 1987

Dans le bois d'œuvre, c'était curieusement du libre-échange !

C'est à partir du dossier du bois d'œuvre que les Américains ont bâti leur rapport de forces dans la négociation actuelle d'un pacte de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. En grande partie avec les «deux par quatre» produits dans les scieries québécoises. Cela nous donne une idée de leurs véritables objectifs.



D'abord, un rappel

Le secteur économique canadien du bois d'œuvre (scieries et ateliers de rabotage) vivait dans un contexte de libre-échange avec les États-Unis. En imposant unilatéralement, à la fin de l'année 1986, des droits (taxes) de 15% sur toutes les exportations canadiennes de bois d'œuvre, les États-Unis ont ainsi mis un terme à ce contexte de libre-échange.

La raison? Le fait qu'il y avait un contexte de libre-échange était dans ce cas profitable aux industries canadiennes.

Le gouvernement canadien a alors négocié une solution de pis-aller avec les Américains. Il a agi de façon à récupérer l'équivalent de cette taxe, plutôt que de l'abandonner aux États-Unis, et aussi de façon à rétablir théoriquement — et à nos dépens — une situation de libre-échange dans ce secteur.

Une entente est alors intervenue entre les deux pays, afin d'abolir la taxe américaine, de la remplacer d'abord par une taxe perçue par le Canada, et éventuellement de transformer celle-ci en droits de coupe chargés aux producteurs par les provinces.

Cependant, dans cette entente, les États-Unis conservent un droit de regard sur la façon dont la taxe est « transformée » en droits de coupe, ainsi que sur l'utilisation des revenus de cette taxe. C'est d'ailleurs sur ce dernier point que les réactions ont été les plus fortes, car il s'agit là d'une indication précise de la remise en cause de la souveraineté canadienne que pose l'attitude américaine.

Faudrait-il conclure que pour les États-Unis, le libre-échange c'est une bonne chose quand c'est rentable pour eux, et que c'en est une mauvaise quand c'est rentable pour nous? En somme, la loi du plus gros et du plus fort?

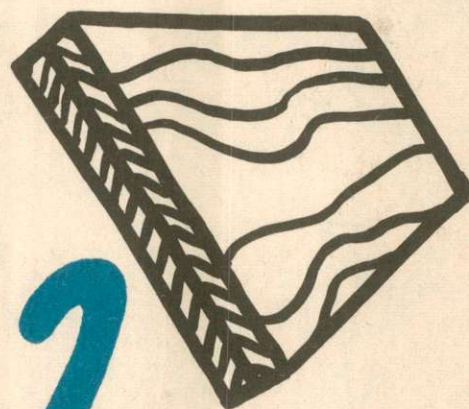
1

Scieries et ateliers de rabotage

Les deux dernières années montrent une forte progression des livraisons, due d'abord à la reprise dans la construction, mais aussi à une augmentation des exportations, qui n'est pas sans rapport avec la baisse du dollar. Rappelons qu'en 1984 les trois-quarts des exportations sont livrées aux États-Unis. La croissance des exportations a été plus forte encore en 1985 et 1986, et la proportion destinée aux États-Unis a augmenté jusqu'à 70 pour cent.

Il s'agit d'un secteur d'exportation important, puisque la moitié de la production est exportée. Le surplus commercial annuel est de plus de \$600 millions par année.

Comme on l'a vu précédemment, ce secteur fonctionnait jusqu'à récemment dans un contexte de libre-échange, jusqu'à ce que les États-Unis nous imposent unilatéralement leurs « vues économiques ».



2

Placages et contre-plaqués

Nos exportations sont surtout composées de placages. Or, pour ces produits, les tarifs sont nuls. On ne peut donc s'attendre à un changement à la suite d'un accord de libre-échange. Par ailleurs, nous importons peu de placages.

En ce qui concerne les contre-plaqués, c'est le contraire. Nous en importons beaucoup et nous en exportons peu. Et les tarifs sur ces produits sont élevés dans les deux pays. Dans le cas des contre-plaqués résineux, par exemple, ils sont de 20 pour cent aux États-Unis et de 15 pour cent au Canada. Le gain de 5 pour cent pour le Canada pourrait lui permettre d'améliorer quelque peu sa compétitivité dans ce sous-secteur, mais il est important de souligner que les États-Unis, malgré le tarif canadien de 15 pour cent, arrivent à concurrencer efficacement les producteurs canadiens, ce que nous ne faisons pas actuellement sur leur marché. L'abolition de ces tarifs peut donc être inquiétante.



Pâtes et papiers

Plus de 60 pour cent de notre production de pâtes et papiers est exportée. Par ailleurs, nos importations sont très minimes dans ce secteur. En fait, elles représentent à peine 5 pour cent du marché québécois. Les pâtes et le papier journal constituent la presque totalité de ces exportations (plus de 98 pour cent), les autres papiers (papiers fins, mousseline et hygiénique) comptant pour la balance des exportations.

On pourrait conclure que les sous-secteurs des pâtes de bois et de papier ne craignent pas le libre-échange, étant donné qu'ils vivent déjà en contexte de libre-échange. Mais ne serait-ce pas là oublier trop rapidement l'exercice du rapport de forces américain dans l'affaire du bois d'œuvre?

Enfin, la production américaine de papier journal dépasse à peine la moitié de la production canadienne, et les États-Unis ne peuvent suffire à leurs besoins. Ils ont donc un besoin important du papier journal que nous produisons.

À noter que les États-Unis qui font tout un plat de certains programmes de subventions n'ont pas bronché devant les subventions de l'ordre de \$300 millions versées aux entreprises établies au Québec dans les sous-secteurs des pâtes et papiers: en effet, celles-ci leur assurent à long terme une production de qualité à meilleur prix. Quand ça fait leur affaire il semble bien que les Américains ferment les yeux.

4 Cartons et autres papiers (emballage et papiers transformés)

Alors que les producteurs de pâtes et de papier journal sont orientés vers l'exportation et veulent conserver un accès sans barrières au marché américain, d'autres sous-secteurs de l'industrie qui desservent le marché domestique — comme les papiers fins, les papiers hygiéniques, les papiers d'emballage, les cartons — ont « grandi » avec des barrières tarifaires, et veulent continuer à profiter de cette protection.

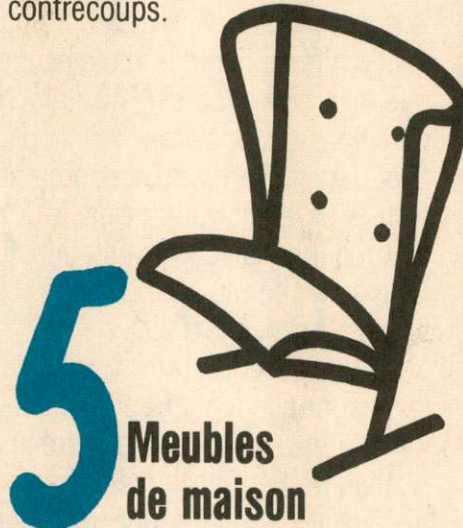
D'ailleurs, une étude du ministère de l'Énergie et des Ressources concluait pour ces secteurs: « *Advenant une pénétration accrue des Américains au Canada et au Québec dans ces produits, les fermetures d'usines ou les ralentissements de production compromettraient les efforts et les fonds gouvernementaux consacrés à la modernisation ou à la survie de ces types d'usines* ».

La production canadienne de ce secteur est essentiellement dirigée vers le marché canadien, moins de 10 pour cent de la production étant

dirigée vers les marchés extérieurs.

Certaines productions sont en situation de libre-échange (comme le papier d'emballage non-blanchi), alors que d'autres sont fortement protégées (comme le carton double qui entre en franchise aux États-Unis, mais qui est frappé d'un droit de 6,5 pour cent au Canada). L'abolition des droits de douane aurait donc un impact négatif par rapport à ces dernières productions.

Les cartons et les papiers d'emballage subiront par ailleurs un effet positif ou négatif selon l'impact d'un accord de libre-échange sur les autres productions. Or, comme un grand nombre de secteurs industriels seront affectés négativement, ces productions risquent d'en subir les contrecoups.



5 Meubles de maison

On retrouve 45 pour cent de ce type d'établissement au Québec, avec 39 pour cent des emplois. En Ontario, la proportion est inversée, avec 49 pour cent des emplois dans 37 pour cent des établissements. La taille des entreprises est donc sensiblement plus petite au Québec, avec probablement des coûts plus élevés.

Les tarifs douaniers qui s'appliquent aux États-Unis vont de 2 à 6 pour cent et ceux qui s'appliquent au Canada sont de 12,5 à 16,9 pour cent. Leur abolition signifierait une nette amélioration de la position concurrentielle des sociétés américaines, et cela alors qu'elles sont déjà capables de concurrencer les sociétés canadiennes sur leur propre marché.

Une étude du gouvernement du Canada estime que l'industrie américaine bénéficie de coûts de production de 20 à 25 pour cent plus bas qu'au Canada et que l'élimination des tarifs améliorera la position américaine de 10 pour cent en moyenne. Le résultat global résultera en pertes d'emplois dans les industries québécoises.



6 Meubles de bureau

Ce secteur est fortement concentré en Ontario. On compte cependant au Québec 28 pour cent des établissements canadiens et 23 pour cent des emplois.

Ce sous-secteur vend une bonne partie de ses produits sur le plan national et contrôle ce dernier à plus de 90 pour cent. Par ailleurs, il exporte tout de même 42,4 pour cent de sa production, et ce très majoritairement vers les États-Unis.

Par ailleurs, les tarifs canadiens sur les importations étaient traditionnellement élevés et ont permis le développement de l'industrie. Avant le Tokyo Round, ils variaient entre 17,5 et 20 pour cent. Ils viennent d'être réduits en janvier 1987 à 12,5 pour cent pour les produits contenant surtout du métal et à 15 pour cent pour ceux où le bois domine.

Les tarifs américains s'étalent de 3,9 à 10,9 pour cent. Le gain de compétitivité est donc nettement en faveur de l'industrie américaine advenant l'établissement d'un pacte de libre-échange.

Cependant, si le taux de change demeure ce qu'il est, l'industrie canadienne améliorerait quelque peu sa capacité de pénétration du marché américain qui était déjà bonne.

CONCLUSION

Une entente de libre-échange serait en principe sans impact sur les secteurs des pâtes de bois et du papier journal. Il n'y a pas là de tarif existant ou d'autres types de barrières qui par leur élimination modifieraient les conditions de ce marché. De plus on peut se demander comment nous pourrions bien, dans l'état actuel de nos forêts, augmenter de beaucoup nos exportations.

Pendant, nous devons garder à l'esprit la « mésestente » du bois d'œuvre. Dans ce cas, une entente de libre-échange n'aurait pas dû changer quoi que ce soit aux échanges commerciaux. Un tel accord risque maintenant, s'il reprend l'entente de décembre 1986, de consacrer un droit de regard des États-Unis sur un élément de notre politique forestière et aussi une diminution de la compétitivité des entreprises.

Dans les autres productions prises ensemble, autres papiers, cartons, meubles, notre position se verra affaiblie par la conclusion d'un accord abolissant les tarifs existants et plusieurs milliers d'emploi sont ainsi en jeu.

Le prix de l'électricité représente un autre élément qui pourrait éventuellement modifier la compétitivité de tous ces secteurs. Il a été question à quelques reprises, et tout récemment encore, de la négociation des politiques provinciales concernant le prix de l'électricité. Advenant un changement à la hausse, souhaité par le négociateur américain, cela pourrait modifier négativement la carte des échanges commerciaux.

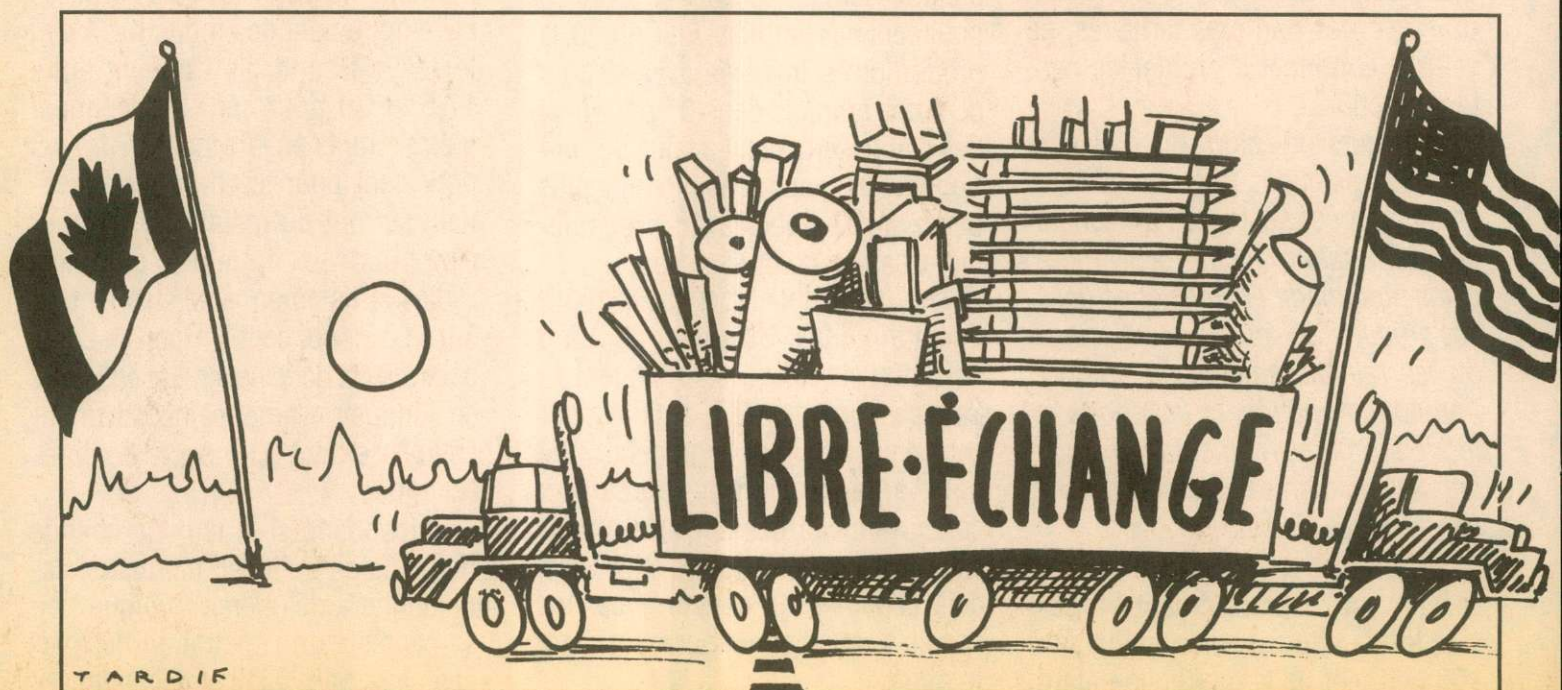
L'orientation de la stratégie du Canada devrait être le renforcement des principes de fond prévus au GATT, le maintien des avantages qui nous sont conférés comme petite économie par ces accords: non-discrimination, reconnaissance de la plus faible efficacité d'une économie de cette taille. L'analyse faite par la Coalition québécoise d'opposition au libre-échange souligne la réalité et la nécessité de ce facteur.

Croire que l'instauration d'une seule zone économique englobant le Canada et les États-Unis permettra d'atteindre partout le même niveau d'efficacité implique une réorganisation majeure de l'activité écono-

mique et nous laisserons des plumes dans cette opération. Et c'est collectivement que nous sommes visés, autant les travailleuses et travailleurs, que les producteurs de boisés privés.

Évidemment lorsqu'il est question d'une ressource comme la forêt, les dangers de démantèlement et de transferts de productions sont moins grands que dans d'autres secteurs. Cependant l'atteinte d'une efficacité équivalente à celle des États-Unis passerait dans certains cas par des investissements majeurs, comme l'usine Domtar à Windsor, et dans d'autres cas par de nombreuses fermetures des usines actuelles. Il faut rappeler que cet investissement à Windsor dépend aussi d'une aide gouvernementale massive. Cette capacité des gouvernements d'intervenir dans le redéploiement de ces secteurs se trouvera dans le futur limitée.

Enfin il faut aussi poser la question puisqu'on parle de la forêt: ne vaudrait-il pas mieux avancer sur le terrain des pluies acides plutôt que sur celui du libre-échange?





C'est encore, ce mois-ci, en grand nombre que les lecteurs et lectrices de NOUVELLES CSN ont participé à notre concours de photo. Le gagnant? Daniel Messier de Saint-Hyacinthe qui nous a fait parvenir cette photo de Claude Beau regard, préposé à la buanderie du Centre hospitalier Honoré-Mercier. « Cette photo illustre l'installation récente d'affiches dans nos lieux de travail pour augmenter la production. Peut-on appeler ça du harcèlement? », nous écrit Daniel. Oui, du harcèlement orthographique... car le mot « flânerie » ne prend qu'un seul « n »!...

Dans notre prochain numéro: la photo gagnante de la saison pour \$500.00 et celle qui se mérite le deuxième prix, pour \$200.00.

\$700 et votre photo dans NOUVELLES CSN: ça vous intéresse?

Photographes amateurs! La CSN a besoin de vous!

Nous sommes en effet à la recherche de photos de l'intérieur des lieux de travail de nos membres, et des travailleurs et travailleuses qui les occupent.

Grâce à la commandite de la Caisse populaire des syndicats nationaux de Montréal et de la Caisse d'économie des travailleurs et travailleuses de Québec, nous vous offrons la possibilité, à chaque deux parutions de NOUVELLES CSN d'ici l'été, de vous faire un peu d'argent de poche pour vos prochaines vacances (jusqu'à \$700!), en même temps que de rendre service à votre centrale syndicale.

Compte tenu de nos besoins habituels en illustrations, nous souhaitons particulièrement des photos montrant des travailleurs et des travailleuses à l'oeuvre dans leurs fonctions quotidiennes.

Les prix donnés seront les suivants:

- LA PHOTO DU MOIS: \$200.00
- LA PHOTO DE LA SAISON (janvier-juin '87): \$500.00
- 2^e prix: \$300.00

Voici les règlements officiels de ce concours.

- 1) L'auteur-e des photos ne doit pas être un-e photographe professionnel-le.
- 2) Les photos doivent illustrer une situation de travail et être prises sur les lieux de travail.
- 3) Les photos doivent nous parvenir en format 5 x 7 ou 8 x 10, préférentiellement en noir et blanc, dans une enveloppe renforcée par du carton, à l'adresse suivante: Concours photos, NOUVELLES CSN, 1601 de Lorimier, Montréal, QC H2K 4M5.
- 4) Le jury du concours est composé de Jean Gladu, graphiste de NOUVELLES CSN, Michel Giroux, ex-photographe de presse, notamment à la CSN et à LA PRESSE, et de Jean-Pierre Paré, responsable de NOUVELLES CSN. Le choix du jury est sans appel.
- 5) Les choix par le jury de la «photo du mois» seront faits les 12 janvier, 9 février, 9 mars, 6 avril, 4 mai et 1^{er} juin 1987. Les photos soumises doivent donc nous parvenir avant ces dates. La «photo de la saison» sera choisie le 1^{er} juin 1987, à partir des photos primées des mois précédents.
- 6) L'auteur-e d'une photo primée s'engage à en fournir le négatif sur demande.
- 7) Chaque photo doit comprendre à l'endos les renseignements suivants:
 - Nom, adresse complète et numéro de téléphone de l'auteur-e de la photo.
 - Lieu, date et description de la photo (ex.: «Marcel Machin-chouette, machiniste chez Machintruc Machinerie de Machinville»).
- 8) Les participant-e-s à ce concours renoncent à tout droit d'auteur quant à l'utilisation actuelle ou future des photos par la Confédération des syndicats nationaux, ses services, fédérations, conseils centraux ou syndicats affiliés, sous réserve, lorsque possible, d'une mention du nom de l'auteur-e.

À AFFICHER SUR VOTRE BABILLARD SYNDICAL

SANTÉ:

Des décisions inopportunes

Il sera de plus en plus difficile, pour les chantres de l'entreprise privée en matière de soins de santé, de continuer leurs couplets sur la privatisation si la Commission Rochon poursuit dans la veine contenue dans un rapport préliminaire rendu public récemment.

Selon la Commission Rochon, les grands acquis du système doivent être maintenus; de même, toute réforme n'est possible qu'à l'intérieur d'un réseau pu-

blic de santé. La CSN, la FAS et la FPPSCQ avaient soutenu cette position lors des audiences tenues par la Commission.

Par contre, les organismes syndicaux ont vivement déploré que la Commission ait décidé de restreindre considérablement la portée de la seconde consultation. Dans une déclaration conjointe, les trois organismes ont déclaré que la Commission se privait ainsi d'un apport important. «Nous sommes à un tour-

nant historique dans le développement de notre politique de santé, ont déclaré les organismes, et la révision du fonctionnement du système ne doit pas être une occasion de reculer sur les moyens et les services que la société s'est donnés.»

Par ailleurs, la CSN a vivement réagi à l'annonce de la ministre Lavoie-Roux de ne pas compléter le réseau de CLSC, comme le recommandait pourtant le rapport Brunet, chargé par

le gouvernement québécois d'étudier cette question.

La FAS, la FPPSCQ et le Conseil central de Montréal ont partagé la position avancée par la vice-présidente Céline Lamontagne, qui a soutenu qu'en annonçant aussi rapidement sa décision, la ministre se trouvait à court-circuiter les conclusions du rapport Rochon, tout en désavouant le rapport Brunet.

Selon Céline Lamontagne, le gouvernement devrait procéder au parachèvement du réseau et injecter les sommes nécessaires, évaluées à 270 millions \$ pour les cinq prochaines années.

La loi 42 et l'indemnisation

La nouvelle loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (loi 42) est en vigueur depuis le 19 août 1985. La nouveauté fondamentale qu'apporte cette loi réside dans sa volonté de privilégier la réadaptation professionnelle de la personne handicapée suite à un accident du travail, au lieu d'assurer la simple indemnisation des séquelles de l'accident. Si la CSST est toujours une «compagnie d'assurance», son objectif n'est plus de «donner» de l'argent, mais d'assurer les victimes contre la perte de leur capacité professionnelle. Ce que l'on assure, ce n'est plus tellement l'intégrité physique ou psychique de l'accidenté-e, mais sa capacité de continuer à gagner sa vie.

Cependant, il faut se rappeler que l'ancienne loi est toujours en vigueur pour tous les accidents survenus avant le 19 août 1985. Pour ceux-ci, la loi prévoyait que l'incapacité partielle permanente (IPP) qui demeurait suite à l'acci-

dent devait être calculée en tenant compte de la perte de capacité physique et de la perte de capacité professionnelle.

La perte de capacité professionnelle comprend elle-même deux questions: (1) dans quelle mesure la victime est-elle apte à reprendre son ancien travail? (2) dans quelle mesure est-elle apte à reprendre un nouveau travail? Par exemple, le pianiste de concert qui perd deux doigts de la main gauche deviendra totalement inapte à poursuivre son ancien travail; par contre, il peut se reclasser sur le marché du travail comme professeur de musique. L'évaluation de son déficit professionnel se fera donc en fonction de différents critères dont son âge, sa scolarité, son expérience de travail et, bien sûr, l'importance de son incapacité physique ou psychique.

Ainsi, la Commission des Affaires sociales a reconnu qu'un travailleur manuel sans spécialisation particulière, avec un faible niveau de scolarité et peu

de polyvalence sur le marché du travail, auquel les médecins conseillent de faire un travail pour lequel il n'aura pas à forcer, constitue en fait un travailleur difficilement recyclable, ce qui «a pour conséquence de limiter grandement sa capacité de gains». Dans un tel cas, le déficit professionnel a été évalué à 20% (AT-13945).

Dans une autre décision, la CAS avait admis, dans le cas d'un menuisier qui avait subi des brûlures aux mains, qu'il serait «dorénavant limité à des fonctions où il ne pourra exposer ses mains aux rigueurs du climat, où il devra même faire usage de ses mains de façon limitée» et qu'en conséquence «il présente une aptitude de retour au travail certainement restreinte». Dans ce cas, c'est-à-dire celui où un travailleur perd son métier suite à un accident du travail, le déficit professionnel avait été évalué à 10% (AT-13039).

Enfin, il reste à souligner que dans le cas où un travailleur qui, suite à un accident du travail, subit une importante perte de revenu, sans que celle-ci ne

soit pleinement compensée par les programmes de stabilisation économique de la CSST, la jurisprudence à la CAS établit que le travailleur a alors droit à un déficit professionnel égal à son déficit physique (AT-13662).

Quant à elle, la nouvelle loi n'a rien retenu de ces acquis au plan de l'indemnisation pour les pertes professionnelles. Elle prétend que cette forme d'indemnisation n'est plus nécessaire puisque la réadaptation se chargera de recycler les victimes rendues inaptes à reprendre leur ancien travail. Comme la loi est jeune, il reste encore à voir si concrètement, la nouvelle loi se traduira par un gain ou par une perte pour les accidenté-e-s.

Il est vrai de dire que la hausse du pourcentage de la rente n'équivaudra jamais à une pleine réinsertion sur le marché du travail, mais encore faut-il que l'effort pour recycler les accidenté-e-s existe vraiment. Dans le cas contraire, il vaudrait mieux des sous que rien du tout...

Robert Bronsard,
FATA (271-0901)

J.M. Saucier anti-syndical

La succursale outaouaise de la chaîne de magasin J.M. Saucier a fermé ses portes à Gatineau, moins d'un mois après la requête en accréditation déposée par les 17 employés.

Au cours du dernier mois, les propriétaires, qui possèdent neuf autres succursales au Québec et deux

en Ontario, ont congédié neuf employé-es de ce même magasin.

Le syndicat CSN, qui poursuit toujours ses démarches en accréditation, a déposé des plaintes de congédiement pour activités syndicales.

Le Conseil Central de l'Outaouais a dénoncé cette attaque de J.M. Saucier contre le droit d'association en soulignant qu'un acte aussi irrespectueux envers des travailleuses et des travailleurs ne pouvait passer sous silence.

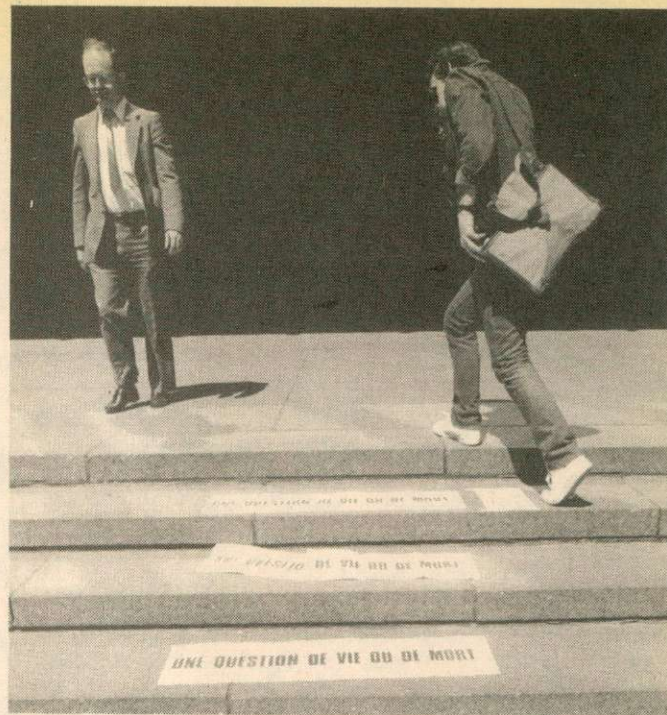
Bourassa sait-il compter?

On se souvient de l'avertissement lancé l'automne dernier par le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale: le gouvernement devait poser les gestes cohérents avec son discours favorable aux femmes victimes de violence, sans quoi plusieurs maisons se verraient obligées de fermer leurs portes.

Le Regroupement avait pourtant bien mentionné 14 millions \$ comme étant le strict minimum nécessaire à la consolidation des services de base offerts par les maisons d'hébergement; or, le discours du budget n'en prévoyait que 3 (millions). Le gouvernement, qui a promis de régler le problème du financement des maisons d'hébergement dès cette année, saura-t-il calculer convenablement?

les petites

- La Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec organise, ces 29 et 30 mai, un colloque sur le libre-échange auquel elle convie les consommateurs, les groupes populaires et les syndicats. Au Palais des congrès de Montréal, salles 406 A et B, à compter de 19 heures le 29. Renseignements: 514-679-7561.
- Pour souligner son quinzième anniversaire, le Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal organise pour le 13 juin une journée d'activités comprenant théâtre, cinéma, animation, exposition et cocktail. C'est à 19h30, à l'Auditorium de la polyvalente Jeanne-Mance, 4240 rue Bordeaux (coin Rachel). Renseignements: 514-524-5656.
- L'organisme Au bas de l'échelle vient de publier la mise à jour de sa populaire brochure intitulée «Quand on n'est pas syndiqué/e: quels sont nos droits?». Une quarantaine de pages pleines de renseignements utiles sur la Loi des normes minimales, la santé-sécurité au travail, l'aide juridique, le droit de se syndiquer, etc. Coût: \$3.00 plus \$0.75 pour les frais d'envoi. Renseignements: 514-270-7878.



CONTRE LE RETOUR DE LA PEINE DE MORT

Environ 75 personnes ont manifesté devant le Palais de Justice à Montréal, le 8 mai dernier, à l'appel de la Coalition contre la peine de mort (section Québec). À titre de représentant de la CSN, le trésorier Léopold Beaulieu a joint sa voix à celle des manifestant-e-s pour presser le gouvernement du Québec, responsable de l'administration de la justice (donc de l'application de la peine de mort en cas de rétablissement de ce châtiment), de prendre position dans le débat qui se déroule présentement à la Chambre des Communes. Comme on peut le constater, les manifestants ont laissé quelques souvenirs sur les marches du Palais.

Syndicalisme et développement industriel

Une enquête menée par la Gazette populaire de Trois-Rivières auprès d'économistes, de commissaires industriels et de conseillers syndicaux de la région conclut que la syndicalisation n'est pas un élément nuisible au développement industriel. Pour Guy Julien, commissaire industriel de Trois-Rivières, ce qui guide les investisseurs dans leur choix, c'est d'abord le marché, la proximité des ressources et des

centres de recherche et les possibilités de transport. La qualification de la main-d'oeuvre, son coût et les taux préférentiels font plutôt partie des conditions ponctuelles, précise le professeur d'économie Brian Barton. Il donne en exemple le cas de l'Ontario, fortement industrialisée et possédant un taux relatif de syndicalisation élevé.

(Source: revue de presse de l'AMECQ)

LE TOUR DE L'ÎLE

Voulez-vous faire partie du peloton de la CSN?

Cette année, le Conseil central de Montréal s'est associé avec Vélo-Québec dans le Tour cycliste de l'île de Montréal, une randonnée de quelque 60 kilomètres qui ne demande aucun entraînement particulier et qui a réuni, l'an dernier, quelque 15,000 cyclistes.

Le Conseil central de Montréal organisera le long du parcours des kiosques où les participants pourront passer quelques tests sur leur forme physique.

De plus, le Conseil central entend former un peloton de militantes et de militants CSN. Il y a sûrement plusieurs centaines de nos membres parmi les 20,000 cyclistes attendu-e-s! Alors pourquoi ne pas pédaler ensemble? Il y a peut-être des surprises qui nous attendent!

N'oubliez pas de vous inscrire auprès d'Huguette Doucet, au Conseil central de Montréal, **si possible, avant le 26 mai**. Téléphone: (514) 598-2021. Le coût d'inscription est de \$6.00 et des formulaires d'inscription sont disponibles sur demande.



Dimanche, 7 juin 1987

Un deuxième Malenfant en Gaspésie

Le 24 avril dernier, au terme d'un arbitrage où les représentants de l'employeur avaient refusé de plaider, l'arbitre Jean Sexton fixait les conditions de travail des 225 syndiqué-e-s de la compagnie de transformation de crabe E. Gagnon Ltée, à Gascons, en Gaspésie. Par cette convention, l'arbitre éliminait la discrimination basée sur le sexe, en fixant pour les femmes un rattrapage salarial de \$1.60/l'heure.

L'employeur n'a jamais accepté cette clause tout comme, d'ailleurs, il n'a jamais accepté le syndicat, accrédité en janvier 1986, multipliant les procédures pour arriver à l'éliminer: nombreuses pétitions, dissidents à sa solde, refus de négocier, fermeture, transfert de production, etc...

Voilà que le 1^{er} mai

dernier, il décidait de fermer son usine; au milieu de la nuit, le camion chargé du transfert du crabe à l'usine de Ste-Thérèse de Gaspé, autre propriété de E. Gagnon, forçait à grande vitesse le barrage de voitures érigé par le syndicat. Depuis, le propriétaire a mis son usine en vente.

La saison du crabe n'étant que de 10 semaines, l'employeur, par ce lock out, sauvage et illégal, prive ses employé-e-s de prestations d'assurance-chômage. De plus, il place la petite municipalité de Gascons en mauvaise posture financière, en lui infligeant une perte économique de plusieurs millions de dollars. Assisterons-nous à la propagation à grande échelle de ce type d'affairistes dépourvus de tout sens social?

Chèvrefils: ça négocie

Eux qui cherchent à se syndiquer et à négocier un premier contrat de travail depuis près d'un an, les employé-e-s du Métro Chèvrefils de Sainte-Adèle ont remporté une manche importante, le 30 avril dernier.

L'employeur a finalement consenti à retirer tous les avis disciplinaires qu'il avait imposés depuis un an, dont un congédiement, et à se désister de sa requête en permission d'appel sur l'accréditation émise le 8 avril. De plus, trois dates ont été fixées en juin pour entreprendre les négociations de la première convention collective.

Ce revirement de situation s'est produit le lendemain d'une soirée de solidarité en soutien à ces travailleurs et travailleuses, soirée qui a regroupé 200 personnes représentant 21 syndicats de la région des Laurentides, et dont l'employeur connaissait évidemment la tenue...

À signaler aussi: le marché d'alimentation IGA situé tout à côté vient pour sa part de conclure une entente avec ses employé-e-s CSN qui leur procure jusqu'à \$3.50 l'heure d'augmentation, en plus de clauses normatives qui se comparent avantageusement avec celles du secteur.

345 violations + \$ 80,000 au code

Le Conservatoire de Musique du Québec Inc., école privée de musique appartenant à un dénommé Pierre Paquette (non, pas celui du Conseil Central de Montréal, un autre...) s'est distingué récemment par une triste palme: le rapport d'une enquête menée par le ministère du Travail l'a reconnu coupable de pas moins de 345 infractions au Code du travail. En effet, selon les renseignements fournis par l'employeur lui-même, 113 journées ont été travaillées durant la grève sporadique qui a duré du 17 octobre au 5 décembre 1986; et entre le déclenchement du lock-out le 5 décembre et le début des auditions de l'enquêteur le 17 février dernier, l'employeur a ajouté à son lourd dossier 56 autres infractions.

Ce n'est pas tout. Le rapport dénonce en outre le fait que le propriétaire de l'entreprise en lock-out opère dans les mêmes locaux sous une autre raison sociale, à savoir Le Centre musical du Québec Inc., et sa prétention à l'effet que les briseurs de grève sont devenus des entrepreneurs autonomes qui en réalité louent des locaux.

Confronté à toute cette mauvaise foi, le syndicat avait entrepris, avec le service juridique de la CSN, d'étudier et de mettre en oeuvre les recours et poursuites à intenter afin d'amener M. Pierre Paquette (non, pas celui-là...) à se comporter en bon citoyen. Déjà, l'une de ses démarches a porté fruit, puisque au moment de mettre sous presse, on apprend que le Tribunal du travail a donné raison à la partie syndicale dans trois plaintes pour congédiement illégal pour activités syndicales.

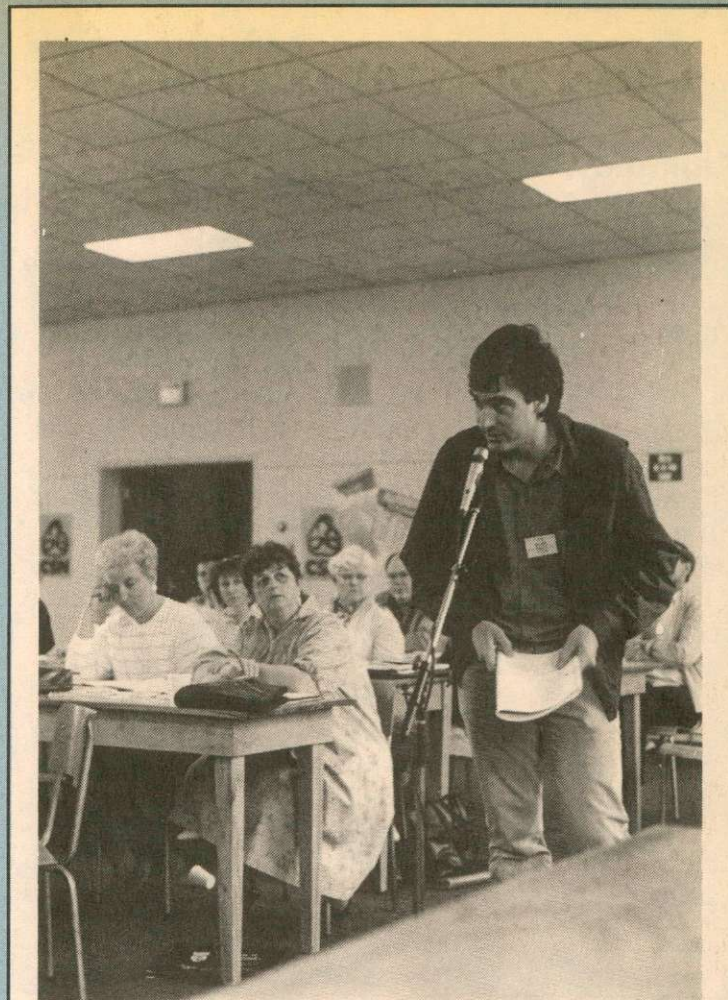
Les vingt techniciens-ambulanciers de la compagnie Ambulances Haut-Richelieu de Sorel, dont le propriétaire est également président de la Corporation des propriétaires ambulanciers du Québec, viennent de signer une première convention collective CSN qui leur permet notamment de récupérer plus de \$ 80,000 de salaires qui leur étaient dûs du temps de leur ancienne affiliation syndicale avec les Métallos.

La nouvelle convention fait passer le salaire horaire moyen de \$ 9.00 à \$ 12.00, en plus de comprendre des clauses normatives qui permettent à ces travailleurs et travailleuses de bénéficier de conditions de travail semblables à celles des autres techniciens-ambulanciers.

Ces conditions de travail et cette nouvelle convention ont également pour effet de procurer à la population sorelloise de nettes améliorations quant à la qualité des services et la rapidité d'intervention des ambulanciers dans les cas d'importance majeure. C'est ainsi, par exemple, que le personnel à temps plein passera de trois à huit ambulanciers.

Crabtree: on vote la grève!

Les neuf employés municipaux de Crabtree en sont à négocier leur seconde convention collective avec un conseil municipal qui, jusqu'à présent, n'a guère montré d'empressement à les rencontrer. L'employeur semble plutôt intéressé à imposer aux travailleurs des reculs sur les clauses relatives aux accidents de travail et aux heures de travail; quant au



C'est sous le thème « Cette place qui est la nôtre » que le Conseil central de l'Outaouais a récemment tenu son 55^e congrès, auquel une cinquantaine de délégué-e-s ont participé. Le président Serge Forget a notamment profité de l'occasion pour souligner le renforcement du syndicalisme de la région, et donc du conseil central, par l'arrivée d'une dizaine de nouveaux syndicats dans le secteur du commerce.

Tous les membres de l'exécutif ont été réélus et le poste de vice-présidente à la condition féminine a été comblé par Michéline Lemieux du CLSC Pavillon du Parc.

Sur la photo, un délégué s'adressant aux congressistes.

régime d'assurance collective, il veut se défaire de sa responsabilité en imputant aux salariés la moitié des frais.

Sur l'ancienneté et la définition des classifications, la convention collective comporte des clauses discriminatoires datant de l'époque pré-syndicale; il se trouve encore des employés qui, pour un même travail, touchent un salaire

différent! Enfin, le syndicat souhaite intégrer dans ses rangs les travailleurs précaires afin de les faire participer aux bénéfices de la convention collective, ce que refuse l'employeur.

Comme aucun déblocage ne semble s'annoncer, les travailleurs ont donné à leur exécutif syndical, le 4 mai dernier, le mandat de déclencher la grève au moment jugé opportun.

On en cause...

JURIDICTION DE L'ARBITRE

En matière disciplinaire, l'arbitre peut, selon le Code du travail, confirmer, modifier ou annuler la décision de l'employeur et, le cas échéant, y substituer la décision qui lui paraît juste et raisonnable compte tenu de toutes les circonstances de l'affaire.

Cette disposition n'a pas d'équivalence dans le cas de mesures dites administratives et les récentes décisions de la Cour d'appel nous enseignent que dans ce cas, l'arbitre ne peut modifier une décision de l'employeur. Il ne peut que la confirmer ou l'annuler.

L'exemple le plus fréquemment utilisé est celui du congédiement dit «administratif».

- Exemple: 1- L'employeur décide que tel salarié n'est plus compétent et le rétrograde ou le congédie.
2- L'employeur congédie un salarié en congé de maladie parce qu'il juge que celui-ci ne pourra revenir au travail ou reprendre ses anciennes fonctions.

Dans ces cas, l'employeur va prétendre devant l'arbitre qu'il n'agit pas en matière disciplinaire de façon à corriger un comportement déviant du salarié mais

plutôt qu'il ne peut apporter de correctif (ni le salarié d'ailleurs) à un handicap physique ou à de l'incompétence et que tout ceci relève du domaine administratif.

Si l'arbitre en vient à la conclusion qu'il s'agit d'une mesure disciplinaire, il pourra alors soit confirmer, soit annuler ou **soit modifier** la décision de l'employeur (Ex: changer le congédiement en suspension) compte tenu de toutes les circonstances de l'affaire.

Par contre, s'il prétend qu'il s'agit d'une mesure administrative, il se prive du pouvoir de modifier la décision de l'employeur. Il ne pourra alors que maintenir ou annuler cette décision à moins que la convention lui donne cette juridiction, comme c'est le cas pour les travailleuses et travailleurs du Cooprix de Thetford

9.05 Dans tous les cas, l'arbitre a le pouvoir de confirmer la décision de l'employeur, de l'annuler ou de lui substituer toute autre décision qui lui semble juste et équitable dans les circonstances, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective et en outre, de statuer sur le remède à apporter pour corriger la situation et décréter le paiement de toute somme d'argent nécessaire par sa décision en tenant compte du salaire gagné ailleurs.

Dans le cas où le grief ne constitue pas une demande monétaire, l'arbitre peut donner une compensation au syndicat qu'il juge équitable si le grief est maintenu.

Gilbert Lessard

La vérité: sans régime — sans diète — 98% de réussite

GUILDA SORT GAGNANT

PUBLIC REPORTAGE

Tous les résultats le confirment, le PSM 12 de Guilda grand gagnant de l'amaigrissement.

GUILDA S'EFFONDRE EN LARMES
LE MEILLEUR PRODUIT DU MONDE

UN SONDAGE LE CONFIRME
GUILDA A LA CONFIANCE DU PUBLIC

BRAVO

GUILDA AUX U.S.A.
LE U.S. HEALTH CARE CENTER LUI DÉCERNE LE SCALD D'EXCELLENCE

SI VOUS AVEZ DES PROBLÈMES DE POIDS, GUILDA PEUT VOUS AIDER!

GUILDA ATTIRE LES FOULES
ON FAIT LA LIGNE

Aux États-Unis
Guilda suivie partout

Journal de Montréal — 08.03.87

Journal de Montréal — 24.04.87

Journal de Montréal — 26.03.87

Journal de Montréal — 17.04.87

Journal de Montréal — 10.03.87

Journal de Montréal — 10.04.87

Guilda perd des plumes!

L'annonce, d'un «produit-miracle pour maigrir», publiée dans le Journal de Montréal du 3 mai et avec l'artiste travesti Guilda comme porte-parole, a soulevé l'ire du syndicat des journalistes et photographes du quotidien montréalais. En conférence de presse, ce 8 mai, la présidente du syndicat Pascale Perreault a expliqué que cette annonce «est faite de telle façon qu'elle porte atteinte à notre intégrité professionnelle. En effet, cette publicité de deux pages reproduit des extraits d'annonces faites antérieurement dans le Journal, sans toujours mentionner qu'il s'agissait de publicité. Au contraire, chaque extrait est titré, daté et signé Journal de Montréal», comme s'il s'agissait d'articles de journalistes. Ces extraits, on s'en doute, font tous l'éloge de l'artiste et de son produit-miracle: «Guilda attire les foules», «Si vous avez des problèmes de poids, Guilda peut vous aider!», «Guilda a la confiance du public», etc. Le Syndicat et l'Association professionnelle des journalistes ont entrepris des démarches auprès de l'Office de protection des consommateurs et ont également logé une plainte auprès du Conseil de presse, en plus d'un grief en vertu des clauses professionnelles contenues dans la convention collective, notamment celle qui stipule que «Les textes publicitaires doivent être présentés de façon à se distinguer nettement du contenu rédactionnel du Journal».

«Des percées dans tous les domaines»

Les lecteurs et lectrices de NOUVELLES CSN qui se sont intéressés au reportage paru dans notre dernière livraison sur les 300 travailleurs de la cartonnerie Cascades de Jonquière seront heureux d'apprendre que le syndicat y a obtenu un règlement rencontrant tous leurs objectifs principaux quelques jours plus tard.

«Nous avons réussi des percées dans tous les domaines, y compris dans ce qui était le cœur de la négociation, la protection et la création d'emplois». C'est ce qu'a déclaré à Nouvelles CSN Jean-Marc Gagnon, le président du syndicat de la cartonnerie de Jonquière, propriété de la Compagnie Cascades.

«Ces percées, elles seront profitables aux travailleurs de l'usine de Jonquière, mais nous espérons qu'elles seront également profitables aux travailleurs et travailleuses d'autres usines du secteur», a-t-il également mentionné.

Un des principaux gains réside dans l'obtention du cumul de la demie du temps supplémentaire pour reprise en congé; ces congés pourront être utilisés au moment où les travailleurs pourront prendre une absence d'une semaine.

Cette formule est particulièrement intéressante puisqu'elle obligera le remplacement, contrairement à une formule où les travailleurs peuvent s'absenter une journée à la fois, ce qui n'encourage pas alors l'employeur à les remplacer.

Par ailleurs, plusieurs clauses concernant les

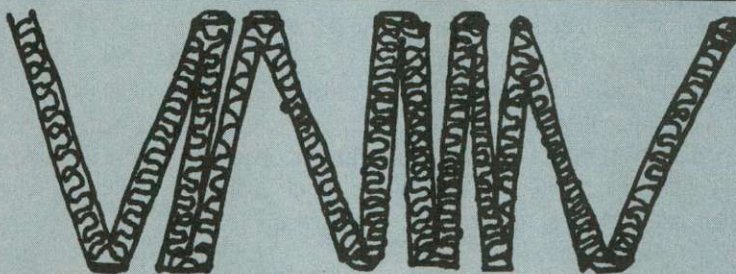


Grand Hôtel: c'est parti!

Les 350 employé-e-s du Grand Hôtel (anciennement le Hyatt Regency), à Montréal, ont déclenché la grève à l'aube de ce 13 mai. Arrivés à la CSN en janvier 1984, ce n'est que deux ans plus tard que leur nouveau syndicat a été officiellement accrédité à cause des mesures dilatoires et juridiques utilisées par l'employeur. Cinq mois et

une vingtaine de rencontres de négociation n'ont pu permettre d'en arriver à une entente sur une première convention CSN. Le différend porte notamment sur la question salariale: les syndiqué-e-s demandent en premier lieu un rattrapage basé sur les salaires moyens de sept autres hôtels montréalais; puis des augmentations totales de

18,5% réparties sur 30 mois et une rétroactivité de \$0.50 l'heure travaillée. L'offre patronale est fort éloignée de cette demande. Les vacances, les congés de maladie, le temps supplémentaire, la période de probation, le travail des cadres et le statut des surnuméraires sont d'autres sujets importants en litige.



congés sans solde ont été obtenues, ce qui a également une forte incidence sur la protection des emplois dans un secteur où les changements technologiques touchent parfois fortement le niveau d'emplois. Ils ont également obtenu la possibilité de prendre leur retraite à 58 ans sans réduction actuarielle.

On note particulièrement l'obtention d'un congé sabbatique à traitement différé pour les tra-

vailleurs de plus de 50 ans et d'un congé sans solde de trois mois après 10 ans de service. Également, ce qui est une première dans ce secteur, l'obtention d'un congé sans solde d'un an pour incarcération.

Par ailleurs, en plus de l'obtention d'un congé mobile supplémentaire, les vacances ont été modifiées à la hausse avec une cinquième semaine après 16 ans de service, une sixième

après 23 ans et une septième après 30 ans. Des gains sont également signalés concernant les sous-contracts, avec l'obtention de clauses empêchant la réduction de main-d'oeuvre «de l'intérieur» dans de tels cas.

Le syndicat a également obtenu la «clause-type» mise de l'avant sous l'appellation «Alliance: Syndicats-Tiers-Monde», avec cependant la restriction patronale de passer par des organismes régionaux.

Pour ce qui est des salaires, les quelque 300 travailleurs de l'usine de Jonquière ont obtenu des augmentations salariales de 16,5% sur trois ans.

Parlons médias, ça presse!

Les médias ne s'intéressent pas aux médias

par Jacques Guay



À moins de lire Le Soleil, et encore, vous ne l'avez sûrement pas su: le Conseil populaire des communications de l'est du Québec a décidé de se mettre en veilleuse. La décision a été prise à l'issue d'un colloque (auquel je participais, mettons cartes sur table), colloque qui se voulait d'envergure provinciale et qui a réuni environ 80 participants au Cégep de Matane les 25 et 26 avril dernier.

Parmi les participants, des responsables des trois autres organismes similaires existant sur la Côte Nord, au Lac Saint-Jean et en Abitibi-Témiscamingue.

Ces conseils sont nés dans la foulée des réactions à la concentration de la fin des années soixante, à la même époque que les médias communautaires et pour les mêmes fins: tenter de démocratiser le monde des communications et d'entretenir un débat non seulement souhaitable mais indispensable dans un contexte où de plus en plus les moyens de communication appartiennent à une poignée d'individus. Victimes de l'État-Provigo, ces conseils sont menacés de disparaître, devant la décision du ministère québécois des Communications de leur couper les vivres.

Le ministère est bien disposé à les subventionner à la pièce, projet par projet, selon ses propres priorités, mais il ne leur donnera plus d'argent pour leur subsistance. Et il faut voir quel genre de projets recevront le feu vert d'un ministère dont le représentant au colloque, un économiste faisant une fixation sur les colonnes de chiffres, est venu expliquer froidement que le ministère avait institué de nouveaux programmes destinés, ceux-là, aux grandes entreprises. On connaît déjà le goût de ce ministère pour la quincaillerie et son mépris des contenus.

Ce fut donc un colloque assez pessimiste où planait la perte de Radio-Québec qui ne produira plus en région d'émissions ayant un contenu régional mais uniquement des dossiers destinés au réseau, donc à un public majoritairement montréalais.

Autres sombres nuages à l'horizon, du moins dans l'Est du Québec: les menaces constantes de coupures à Radio-Canada, le rachat peu à peu de tous les hebdomadaires indépendants, la venue plus massive de Power. Et pour l'ensemble des régions: une marginalisation de plus en plus grande, si c'est possible, sur le plan de l'information.

C'est pourquoi, au lieu de se saborder comme ils en avaient d'abord l'intention, les membres du Conseil populaire des Communications ont décidé plutôt de se doter d'un comité de survie; bref, de maintenir une struc-

ture minimale, certes, mais souple et capable d'assurer un rôle de surveillance et de tenter des mobilisations le cas échéant.

Mais ce n'est pas ce message qu'auront retenu les lecteurs du Soleil qui auront pu, enfin, lire un article sur ce colloque, le mercredi suivant, trois jours après l'événement.

Dans son premier paragraphe le journaliste affirme en effet:

«Les membres du Conseil populaire des communications de l'est du Québec ont décidé, en fin de semaine, à Matane, de se saborder mais de façon élégante.»

Suit un texte au contenu très négatif affirmant, entre autres, sur la foi d'un journaliste participant non identifié, que le colloque fut «archiplate» et faisant la liste des personnalités invitées qui ne s'y sont pas rendues: le député de Matapédia, la députée de Maisonneuve, la ministre fédérale des Communications et M. Florian Sauvageau du groupe Caplan-Sauvageau.

Dans un des derniers paragraphes, le journaliste, bon prince, note cependant que le président de «l'organisme sur papier», M. Achille Hubert, estime au contraire que les débats ont été enrichissants.

Ce qui est gênant, c'est que le journaliste du Soleil, pourtant en poste à Matane, n'était pas présent. Il publie un article, avec deux jours de retard, sur la foi de sources non identifiées.

Je ne nie pas à un journaliste le droit de tirer des conclusions d'un événement qui a duré deux jours, colloque, congrès ou autres, mais à la condition qu'il ait été lui-même sur place. Autrement, comment peut-il, comme il l'a fait ici, affirmer que le tout fut «archiplate» ou encore «stérile»?

En quoi l'absence des vedettes, qui de toute manière ne vivent pas en régions, si on excepte le député de Matapédia, diminue-t-elle l'importance de deux jours de discussions et de réflexions de quelque 80 personnes, toutes engagées dans leur milieu et inquiètes face à l'avenir non pas tant d'un conseil mais de la qualité de l'information, information qui est, répète-t-on, à la base de la liberté des citoyens en démocratie et de leur capacité à porter des jugements éclairés?

Le grand drame, dans le monde des médias, c'est que les médias, de toute manière, ne s'intéressent pas aux médias eux-mêmes, à leur rôle dans la société, à la manière dont ils le remplissent. Il y a débat sur tout dans les médias, sauf sur les médias eux-mêmes.

C'est ce qu'a bien démontré l'attitude en l'occurrence du Soleil et de son journaliste à retardement.

LE «MONSTRE» DU LAC MEECH...



SARVOTRE



Un scénario devenu classique en Corée du Sud: l'affrontement des étudiants universitaires et des forces policières.

CORÉE DU SUD

Les coups de boutoir

Manifestations en chaîne à la fin avril dernier, dans la république non démocratique de Chun Doo-hwan. La plus grave des confrontations est survenue le 19 alors que des milliers d'étudiants commémoraient l'assassinat de 200 de leurs camarades en 1960, année où était renversé le président Syngman Rhee. Selon des témoins, une centaine de manifestants ont été arrêtés, mais aucun blessé grave n'a été signalé.

Quelques jours plus tard, des troubles étaient signalés dans 14 universités du pays de même que des affrontements avec les forces de l'ordre. Les protestataires entendaient cette fois rappeler la mort de Park Chong-chul, victime de la torture policière le 14 janvier dernier. La criti-

que intensive du régime de Corée du Sud laisse prévoir une débandade du gouvernement similaire à ce qui a été observé aux Philippines.

CANADA

Les TUA à l'attaque

Les régimes de retraite, les salaires et la sécurité d'emploi constitueront les grands points de négociation des Travailleurs unis de l'automobile pour le renouvellement des conventions collectives avec les trois grands de l'automobile implantés au Canada. Les quelque 65,000 travailleurs à l'emploi de GM, Ford et Chrysler tenteront donc cet été d'empocher les concessions salariales consenties en 1982. Surtout que les trois géants de l'auto ont encaissé des profits de l'ordre de \$ 715 millions en 1986.

LE MONDE

Le travail qui tue

Selon des statistiques rendues publiques récemment par le BIT, quelque 118,000 travailleurs dans 50 pays analysés auraient perdu la vie suite à des accidents de travail. Quelque 43 millions d'autres auraient été blessés en travaillant. Ces statistiques sont évidemment fort incomplètes compte tenu qu'une centaine de pays parmi lesquels figurent certains des plus peuplés et des plus pauvres de la terre n'y figurent pas. De plus, toute la question des maladies du travail est passée sous silence. La ventilation de ces statistiques démontre que 24% des décès se produisent dans le secteur de la construction, 24% dans l'industrie manufacturière et 10% dans les industries extractives. Au Canada, 1,000 travailleurs en moyenne sont victimes de ce type d'accidents.

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE ALLEMANDE

Le chemin du 35

Les dirigeants syndicaux et patronaux de la métallurgie de la RFA sont parvenus, les 21 et 22 avril dernier, à un accord sur les salaires et les conditions de travail pour les trois ans à venir. Les quelque quatre millions de métallurgistes, dont les demandes salariales se situaient autour de 5%, ont obtenu des augmentations de près de 3%. Mais la grande victoire se situe au niveau des heures de travail. En 1989, la durée hebdomadaire du travail sera de 37 heures, pour 38,5 heures actuellement. Rappelons qu'en 1984, il avait fallu aux syndicats de la métallurgie une grève de sept semaines qui avait paralysé l'industrie ouest-allemande pour faire sauter le verrou du 40 heures.

ÉTATS-UNIS

Les ouvriers et l'armement

L'armement nucléaire, ce n'est pas seulement le fait de politiciens, de capitalistes, de chercheurs scientifiques. Les travailleurs, malheureusement, y sont massivement impliqués. Une étude rendue publique en avril dernier révélait qu'aux États-Unis, quelque 90,000 travailleurs œuvraient à la production de cinq nouvelles têtes nucléaires produites chaque jour dans ce pays. L'étude financée par le Natural Resources Defense Council nous apprenait aussi que cette industrie, qui dépend du département de l'Énergie, a un budget annuel de \$ 7,5 milliards et a produit 60,000 ogives depuis 1945. Ces données nous font réaliser tout le tragique de la faiblesse et de l'intégration du mouvement ouvrier américain et des conséquences effroyables qu'une telle évolution historique fait peser sur l'humanité tout entière.

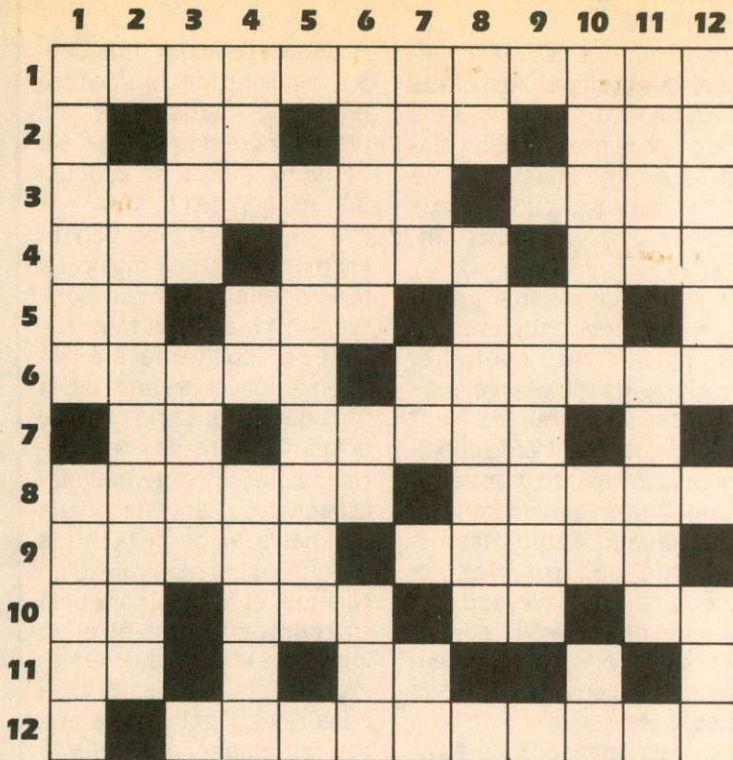
GRANDE-BRETAGNE

Des enseignants en colère

Depuis trois ans, quelque 75% des enseignants du primaire et du secondaire de Grande-Bretagne regroupés dans le NUT (National Union of Teachers) et le NAS-UWT (National Association of Schoolmasters - Union of Women Teachers) mènent une lutte faite de grèves perlées et d'une observation très stricte du contrat de travail. La raison? Depuis quelques années, le corps enseignant a vu son niveau de vie baisser considérablement par rapport à d'autres catégories professionnelles. Et le pouvoir politique ne manifeste qu'indifférence face à leurs demandes. Une histoire à suivre.

Luc Gosselin

QUIZ



HORIZONTAL

1. Pacte que veulent signer Reagan et Mulroney et qui ferait perdre des milliers d'emplois au Canada.
2. Coup sur le tambour. - Géographie en raccourci. - Unité de travail.
3. Négociateur américain du projet de libre-échange. - Un des continents.
4. Enlève. - Substance contenue dans l'urine. - Trois lettres qui se suivent dans l'alphabet (à l'envers).
5. Adjectif possessif. - Bière anglaise. - Professionnel.
6. Chez les anciens, on supposait que ce fluide régnait au-dessus de l'atmosphère. - On en met sur les rôties.
7. Connu. - Désœuvré.
8. Mauvaise chance qui semble s'attacher à quelqu'un. - Sans quoi.
9. Répare d'une bête fauve. - Métal blanc grisâtre très malléable.
10. Du verbe rire. - Port d'Écosse. - Préposition. - Adjectif possessif.
11. Notre Seigneur. - Deux voyelles.
12. Inattendues.

VERTICAL

1. Président de la CSN. - Orné.
2. Le pays en bas du 45^{ème} parallèle.
3. Fromage. - Chiffre.
4. Rasé. - Deux voyelles. - Fruit comestible des graminées.
5. Homme politique dont la cote de popularité est très, très basse.
6. Perdu. - Deux voyelles. - Thymus du veau.
7. Dernier repas du Christ. - Bien-être social. - Deux lettres qui se suivent dans l'alphabet.
8. Interjection. - Personne qui pratique l'épéisme.
9. Souteneur.
10. Roi légendaire de la Grèce antique. - Symbole chimique du nickel. - Note de la gamme.
11. Entre le blanc et le noir. - Du verbe rire.
12. Inspiratrice d'un politicien. - Son curé est célèbre.

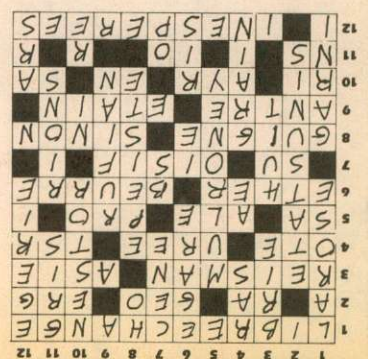
1. Quel est le pourcentage de la production militaire canadienne qui est exportée aux États-Unis?
40% 29% 75% 57%
2. Le Canada a-t-il un contrôle sur l'utilisation des armes achetées par les États-Unis?
Oui Non Un contrôle relatif
3. Le Canada exporte-t-il des armes vers des pays en conflit?
Oui Non À l'occasion Jamais
4. Le Canada exporte-t-il des armes vers des pays qui violent les droits humains?
Oui Non À l'occasion Jamais
5. Les cinq compagnies suivantes sont les plus subventionnées par le programme de productivité de l'industrie de défense. Dans quelles provinces du Canada sont-elles situées?

	Montants reçus (1969-1985)
A. Pratt and Whitney	333,242,094 \$
B. De Haviland Aircraft	124,802,247 \$
C. Canadair	123,101,286 \$
D. Litton Systems	70,736,442 \$
E. McDonnell Douglas	66,242,203 \$

Réponses

1. 75% environ, pour un total de 1,2 milliards de dollars entre 1959 et 1985.
2. Non. D'ailleurs, les révélations récentes concernant l'irrigation le démontrent aisément. Il est aussi très bien connu que pendant la guerre du Vietnam, les marchands de matériel militaire canadiens ont prospéré sans « se salir les mains » officiellement.
3. Oui. De 1980 à 1984, 16 des 45 pays du tiers-monde qui ont reçu des produits militaires canadiens étaient en état de guerre.
4. Oui. Entre 1980 et 1984, le Canada a notamment exporté du matériel militaire dans l'Argentine des colons, au Chili de Pinochet, en Afrique du Sud et dans 24 autres pays qu'Armistie internationale avait identifiés comme violant les droits humains.
5. A: Québec B: Ontario C: Québec D: Ontario E: Ontario

Source: Ernie Regehr, Arms Canada, The Deadly Business of Military Export, James Lorimer and Company Publishers, 1987.





Querido Pablo

Là-bas, Félix aurait été ministre. À Cuba, Almeida, chantre de la révolution cubaine, siège au Comité Central pendant que les chansons qu'il a composées et qu'il compose encore font les belles heures de la radio et des spectacles de variétés de la «Perle des Antilles». La musique est sur la tribune.

Pablo Milanes n'est pas ministre. Querido Pablo, comme les Cubains l'appellent familièrement, a cependant pris la relève d'Almeida dans le coeur des Cubains.

Ses chansons font la pluie et le beau temps du «hit parade» local. Au travers des rumbas, des casinos, chachas, danzons et boleros du folklore latino-américain, viennent se glisser des mélodies envoûtantes aux accents nostalgiques, dont les paroles s'accrochent à des thèmes politiques nationaux ou sociaux.

«Là où ils sont nés, c'était si dégueulasse que ça leur a donné tous les motifs de lutter...» raconte-t-il dans une chanson de son disque «El Guerrero» (Le Guerrier), sur étiquette Egrem de production cubaine.

«On est sur une terre libre. On a appris à lire, à penser, à chanter, à rire. On a du travail et de quoi manger. On a ce qu'on doit avoir!» dit-il dans «Tengo», une chanson que l'on entend fredonner dans les rues de la Havane. Pour le peuple cubain, Milanes est le successeur d'Almeida. Un successeur qui a troqué la guitare

sèche pour l'électro-acoustique, qui multiplie les effets d'orchestration, mais sans perdre la richesse mélodique et le rythme particulier de cette musique cubaine aux racines hispaniques et africaines.

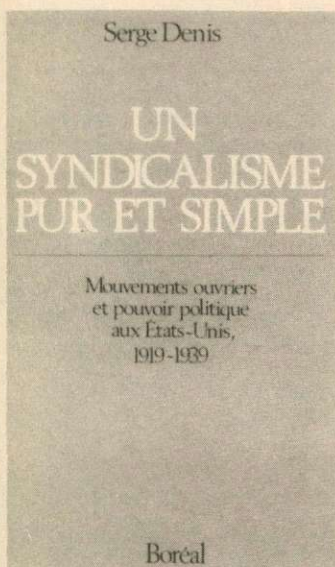
Les chansons politiques ne prennent pas toute la place. Au contraire. «Amor», «Mi dulce nira», les ballades amoureuses sont omniprésentes. L'âme cubaine souffrirait du contraire. Amour et révolution vont de pair. Quand Pablo Milanes exprime ses troubles de coeur, sa nostalgie est empreinte des mêmes sonorités que celles qu'il utilise pour nous convaincre de ses messages.

Les chansons de Milanes ne se rangent pas toutes dans cette catégorie. Le respect de la tradition folklorique cubaine lui fait souvent utiliser la trompette et les tambours à des rythmes endiablés, capables de faire danser les taciturnes les plus

endurcis. Le «son», une danse populaire, fera même l'objet d'une chanson de son disque «Querido Pablo» sur étiquette Ariola de production espagnole.

Amour, Révolution et «son», un cocktail musical à rendre jaloux nos compositeurs d'ici, qui pourtant doivent se débattre face à l'influence envahissante de la musique américaine comme doivent le faire les compositeurs cubains. L'internationalisation des chants nationaux d'Almeida et de Félix, ou la fraternisation musicale d'un Milanes et d'un Charlebois s'accomplira peut-être un jour, mais la veille du Premier Mai, au Turquino Bar de l'Havana Libre, l'orchestre a plutôt fait danser les jeunes Cubains sur l'air bien connu au Québec de la «danse des canards»... Ce n'est qu'un début...!, comme dirait l'autre chroniqueur actuellement en vacances...

Jean-Noël Bilodeau



Au cours de leur histoire, les travailleurs américains ont connu des périodes de crise économique très dures. La société américaine demeure encore de nos jours fortement inégalitaire; entre

autres, les protections sociales de nature universelle, accessibles à tous, sont nettement insuffisantes et surtout, presque inexistantes.

Dans son récent livre, «Un syndicalisme pur et simple», Serge Denis procède à un examen rigoureux de cette question. Sur la base de l'analyse des faits, de l'explication des événements et au surplus, d'une façon originale, il décortique les possibilités que l'activité politique intense des années vingt et trente auraient pu avoir sur la constitution d'une organisation politique ouvrière.

L'essentiel de son analyse est centré sur le mouvement ouvrier américain, puisque entre mouvement ouvrier et organisation politique existent, aux États-Unis, des liens importants. L'auteur décrit et fouille ainsi le déve-

loppement du syndicalisme américain, du syndicalisme de métier de Gompers au syndicalisme industriel de John Lewis. Il met en relation l'activité et le rôle du mouvement socialiste américain dans le développement de la société américaine. Non seulement cette analyse est-elle passionnante, mais elle nous apprend beaucoup sur le rôle important qu'ont joué ces organisations socialistes dans la vie politique américaine, notamment dans le nord-est des États-Unis.

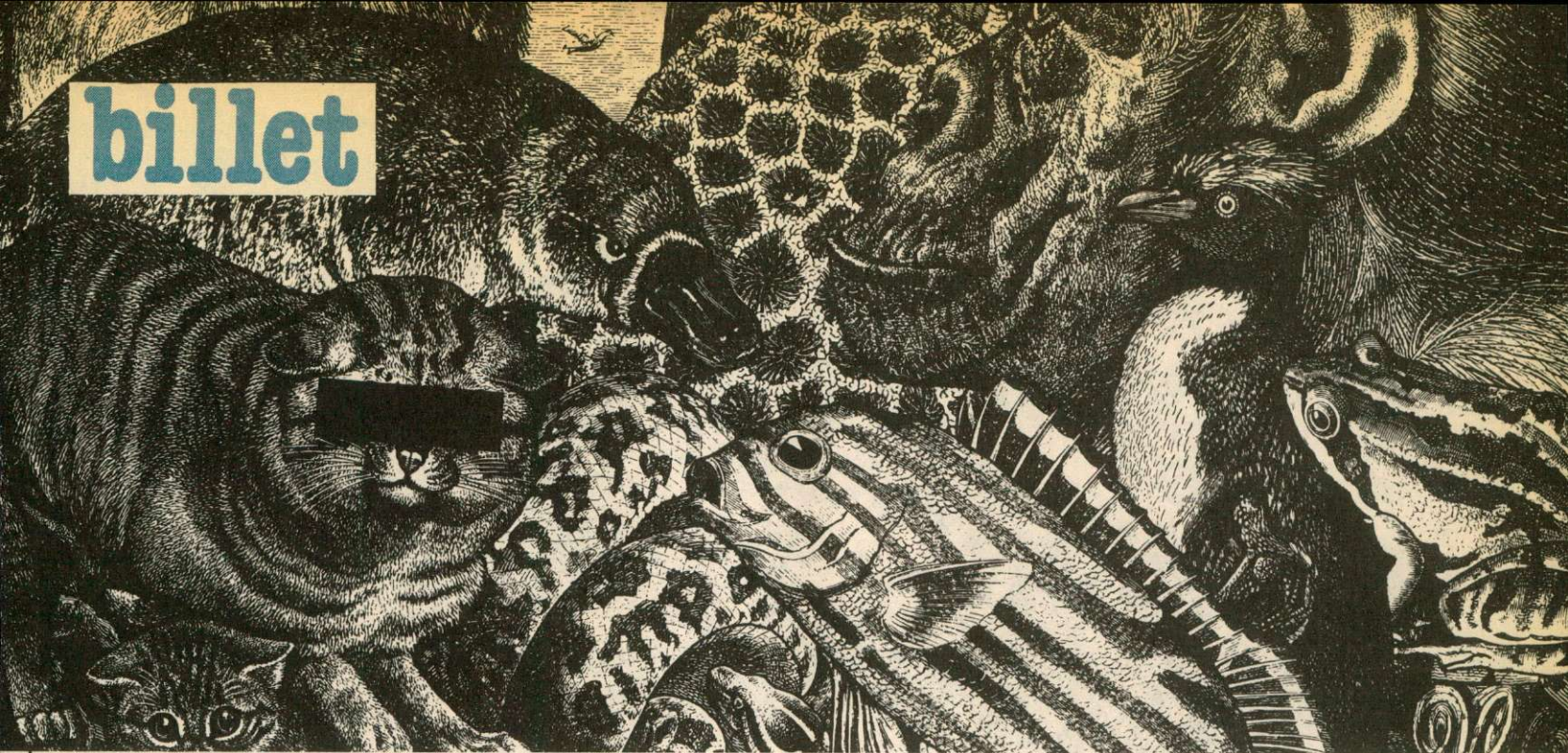
Elle permet à l'auteur d'identifier les forces sociales qui, comme il le dit dans sa préface, «sont entrées en jeu dans le mouvement ouvrier américain et qui ont contribué à définir son rapport à la politique». Ainsi, les forces sociales présentes durant le New Deal façonneront le visage de la politique

américaine et du rôle du syndicalisme à l'intérieur de cette politique pour de nombreuses années.

Nous avons parfois tendance à porter des jugements superficiels sur le mouvement ouvrier américain. Le livre de Serge Denis fait certainement reculer ces préjugés. Il illustre notamment les dures luttes des travailleurs industriels américains et nous montre que les lignes de fond de l'histoire de ce pays et de ces travailleurs sont d'une nature semblable à celles des autres pays du monde capitaliste.

Serge Denis, «Un syndicalisme pur et simple – Mouvements ouvriers et pouvoir politique aux États-Unis, 1919-1939», Boréal, 1986.

Claude Rioux



Un intrus dans le Salon de la Race



Oui, encore une fois, l'État a montré ses vraies couleurs. Cette fois-ci, avec le décret (loi 48) imposé aux 1,100 chargé-e-s de cours de l'UQAM (CSN), le pouvoir politique aura atteint de nouveaux sommets d'injustice et d'iniquité. Le déroulement de son adoption, sans gêne aucune et devant les caméras à l'Assemblée nationale, a démontré que nous sommes toujours dans une quasi-république de bananes. J'exagère?

Au spectacle de ce jeudi soir, se remarquait un acteur insolite au sein de l'assemblée des élus du peuple. Installé tout juste derrière le ministre de l'Éducation Claude Ryan, un patron de l'UQAM, le vice-recteur Brossard, faisait équipe avec lui pour ajuster la loi et répondre aux faibles objections de l'Opposition. Comment, après cela, continuer de voir l'État comme un grand arbitre entre des intérêts divergents? Le masque gouvernemental de la neutralité est tombé ce jour-là: c'est le gouvernement de l'employeur qui nous parlait sur les ondes de nos câblosélecteurs.

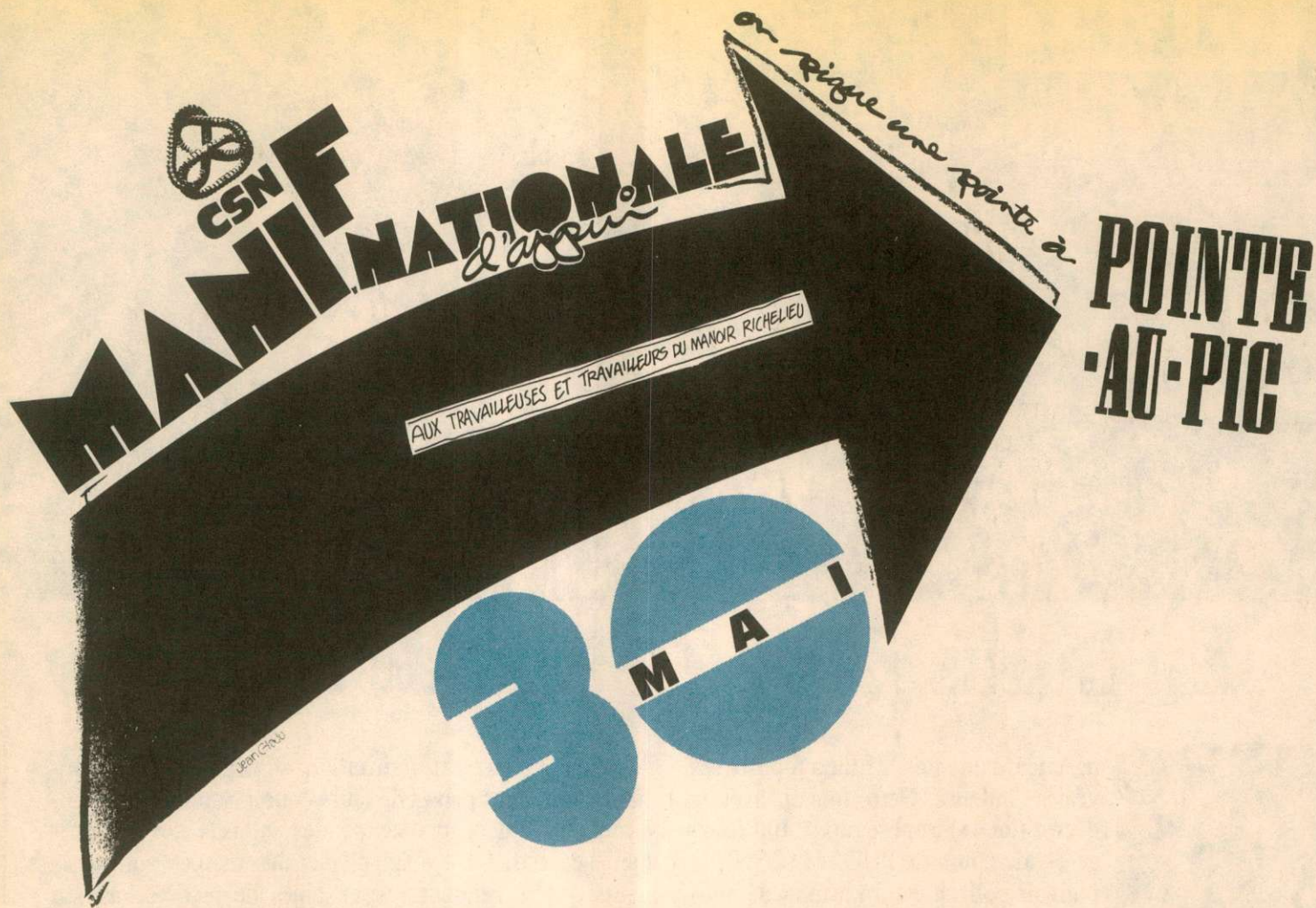
L'Opposition était à son meilleur. Oui, c'était bien le même PQ qui, en 1982, avait décrété une réduction de 20% des salaires pour les chargé-e-s de cours. Ce jeudi-là, dans une démonstration exemplaire d'opportunisme politique, les péquistes se sont portés à la défense des chargé-e-s de cours. On aurait juré qu'ils n'avaient même pas remarqué la présence de l'employeur Brossard derrière M. Ryan, et le fait que les libéraux avaient jeté leurs masques. La saga était terminée: il y avait «urgence»! Première, deuxième, troisième lecture ... adopté!

Le prétexte: situation «d'urgence». Les étudiant-e-s étaient privés de leurs cours! Soudain, un gouvernement qui se préoccupe des intérêts des élèves – quelle comédie! Ne s'agit-il pas des mêmes gouvernements qui se rendent responsables de la détérioration continue de la qualité de l'enseignement par les coupures de budgets, les tentatives de hausser les frais de scolarité, les mises à pied des enseignant-e-s, l'augmentation du ratio professeur/étudiant-e-s, etc.? Les vraies urgences, dans les universités, découlent du sous-financement chronique de l'enseignement supérieur au Québec et, dans le cas du conflit à l'UQAM, de la non-reconnaissance de la valeur professionnelle de l'enseignement donné par les chargé-e-s de cours. Les libéraux sont rapides sur la gachette; une autre «insurrection appréhendée»?

La logique émerge de la contradiction; **interventionnisme** à l'UQAM et **laisser-faire** à Pointe-au-Pic. Au nom du patronat du Québec, on attaque le petit monde qui ne cherche rien de plus que défendre et faire reconnaître sa dignité de travailleuse et travailleur, et négocier librement ses conditions d'existence. On décrète contre tout le monde, avec l'arithmétique du pouvoir arbitraire: 70, 111, 160, 119, 48, et la suite...

Le ministre Ryan a sorti son char d'assaut pour riposter aux petites pierres lancées durant les sept semaines de grève légale à l'UQAM. Notez qu'il s'est sérieusement trompé: les petites pierres arrêtent rarement les chars d'assaut. Cependant, la vraie garantie de notre succès, c'est qu'à l'UQAM comme à La Malbaie, nos voisins et voisins, nos consœurs et confrères nous ont vu les lancer. Pour les chargé-e-s de cours, prochain rendez-vous en 1988.

Paul Jones



**DÉPART DES AUTOBUS:
RENSEIGNEZ-VOUS
À VOTRE CONSEIL CENTRAL**

À toutes les militantes
et tous les militants de la CSN,

À toutes les officières
et tous les officiers de la CSN,

À toutes les salariées
et tous les salariés de la CSN,

Camarades,

Je tenais à vous dire combien la manifestation du 30 mai en appui aux travailleuses et travailleurs du Manoir Richelieu est importante et nous tient à coeur.

Cet événement aura un rayonnement, non seulement parmi nos membres et dans nos syndicats, mais également pour la population entière du Québec, qui verra là se confirmer la solidarité nationale à l'endroit de ces syndiqué-e-s en lutte depuis 17 mois.

Les patrons du Québec, tout autant que Malenfant, croient aujourd'hui avoir trouvé le bon moyen de briser un syndicat qui veut faire respecter des droits et qui combat en ce sens. Ce bon moyen, c'est l'arrogance. Utilisant toutes les armes à leur portée, du système judiciaire et de l'appareil policier de l'État, ils croient avoir ainsi trouvé la solution pour mettre un terme aux revendications des travailleuses et travailleurs qu'ils exploitent.

C'est à nous, le 30 mai, de leur démontrer que le mouvement syndical, par la solidarité qu'il porte à l'endroit de ces travailleuses et travailleurs bafoués, est décidé à mettre fin à cette injustice honteuse dont sont victimes nos camarades de Pointe-au-Pic.

Je fais appel à votre solidarité. Je fais aussi appel à votre sens profond de la liberté.

Gérard Lamer